Askoll

I am electric



Scooter électrique professionnelle

Manuel d’utilisation et d’entretien et garantie

MADE IN ITALY

www.askollelectric.com

Bienvenue dans l’ère électrique !

À l’achat d’Askoll eSPRO45 2.8, eSPRO70 2.8, eSPRO45 2.8 K1 et K2, eSPRO70 2.8 K1 et K2, vous pourrez enfin profiter d’un véhicule qui concentre le meilleur de la fonctionnalité, du design et Askoll Technology, une entreprise qui possède trente ans d’expérience dans la conception et la fabrication de moteurs électriques.

Ce manuel a été préparé pour vous permettre d’apprécier pleinement ses qualités. Contient des informations, des avertissements et des conseils concernant l’utilisation et l’entretien corrects de votre nouveau
véhicule.

Il est important de le lire dans son intégralité avant de conduire le véhicule pour la première fois. Vous découvrirez également des détails et des caractéristiques qui contribueront à vous convaincre de votre excellent choix.

Cette publication doit être considérée comme faisant partie intégrante du véhicule. Si le véhicule est vendu, il doit être remis au nouveau propriétaire.

L’évolution constante de la conception, pour garantir les normes de sécurité et de qualité des véhicules Askoll, peut conduire au fait que certaines informations contenues dans ce manuel d’utilisation et d’entretien peuvent différer du véhicule en votre possession. Nous sommes donc certains que vous comprendrez que les données, chiffres et descriptions rapportés ici ne peuvent constituer la base d’une quelconque réclamation.

INDEX II
INFORMATIONS GÉNÉRALES 1-2
COMMANDES ET INSTRUMENTATION 3-4-5-6-7-8-9
UTILISATION 10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23
RÉGLAGES ET ENTRETIEN PÉRIODIQUE 24-25-26-27
CODES D'ERREUR 28-29-30
DONNÉES TECHNIQUES ET DIMENSIONS DU SCOOTER 31-32
DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ 33
CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE (Contenu de la garantie conventionnelle) 35-36
CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE (exclusions) 36
CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE (Frais client) 37
CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE (Limitations de responsabilité) 37-38
CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE (Nature de cette garantie) 38
CONDITIONS GENERALES DE GARANTIE (Livret d'entretien, Factures Scooter) 38-39-40

SYMBOLOGIE

Le manuel contient des informations particulièrement importantes sur lesquelles il est
il faut faire plus attention.

Chaque signal est constitué d'un symbole différent pour indiquer clairement le contenu du texte qu'il suit et pour faciliter le placement des sujets dans les différents domaines.



Ce symbole indique des situations particulièrement dangereuses qui, si elles ne sont pas évitées, pourraient entraîner la mort ou des blessures graves.



Cette version du panneau d'avertissement sera utilisée tout au long du manuel

AVERTISSEMENT

**Ce symbole indique un avertissement général de sécurité.
Il est utilisé pour vous avertir d'un risque potentiel de dommages aux personnes et/ou aux véhicules.**



Le non-respect ou le non-respect intégral de ces instructions peut provoquer de graves dommages au véhicule et, dans certains cas, au déchéance de la garantie.



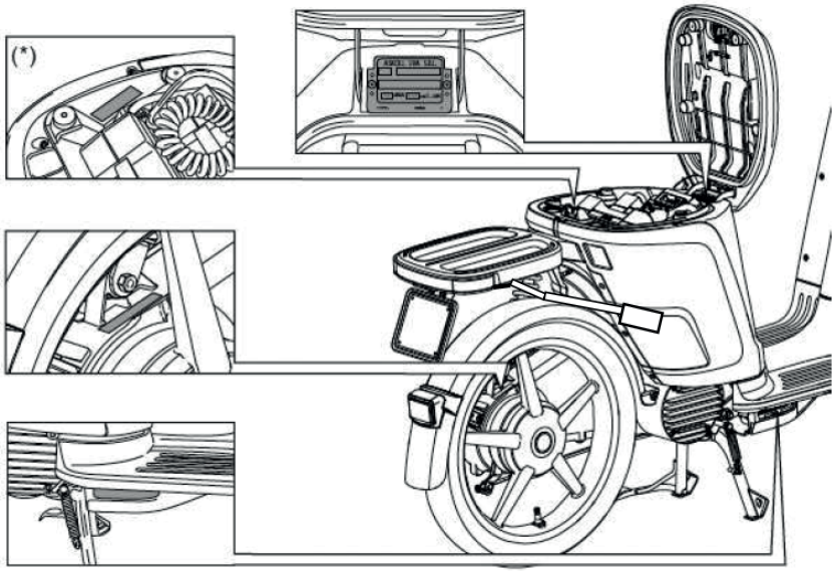
Le comportement correct à suivre afin de ne pas causer de dommages à la nature par l'utilisation du véhicule est indiqué.

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

⚠	**Il est fondamental pour vous de connaître la trottinette électrique : Lisez et comprenez ce manuel avant la première utilisation.**
⚠	**Ce manuel d'utilisation fait partie intégrante du scooter, conservez-le pour référence future. En cas de vente, il doit être remis au prochain propriétaire.**
⚠	**Le scooter n'est pas destiné à être utilisé par des personnes dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou avec manque d'expérience ou de connaissances, à moins qu'ils n'aient pourrait bénéficier par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, de leur surveillance ou de leurs instructions concernant l'utilisation du scooter**
⚠	**Le non-respect ou le respect incomplet de ces exigences peuvent en être la cause causer des dommages graves aux personnes, au véhicule, à l'environnement et dans certains cas, la garantie sera annulée**
⚠	**Tout traitement modifiant les performances ou la structure de base du scooter, en plus d'être interdit par la loi, il rend le véhicule non conforme à l'homologation et donc dangereux pour la sécurité**

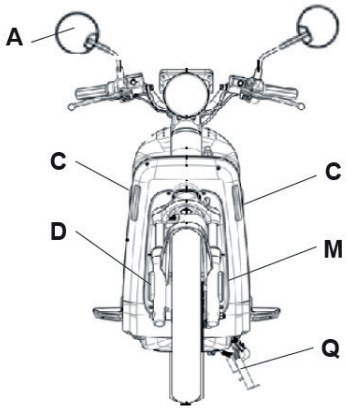
IDENTIFICATION

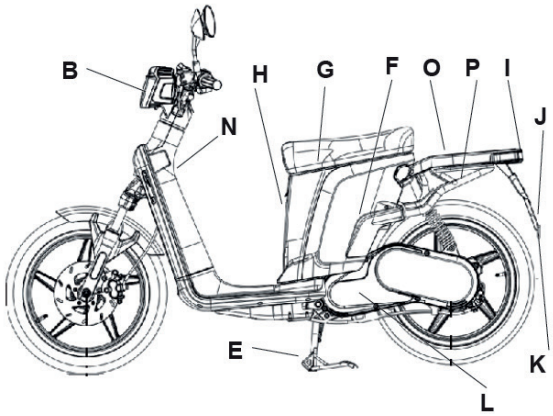
Les numéros de série d'identification sont gravés sur le châssis, sur le carter moteur et dans le compartiment batterie. Ils doivent toujours être indiqués dans les demandes de pièces détachées. Il est conseillé de vérifier que les numéros de série des véhicules correspondent à ceux figurant sur les documents du véhicule.



⚠	**La modification des numéros d'identification peut entraîner de graves sanctions pénales.**

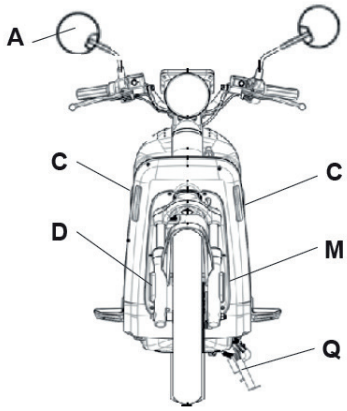
VUE GÉNÉRALE DU SCOOTER eSPRO45 2.8

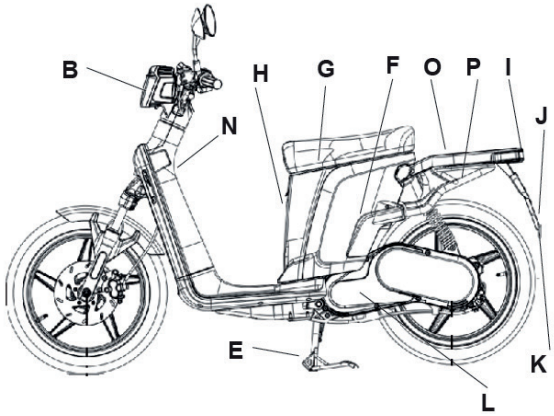




A. Rétroviseur
B. Bloc optique avant
C. Indicateur de direction
D. Réflecteur avant gauche
E. Chevalet
F. Compartiment à piles
G. Selle
H. Crochet pour sac
I. Groupe de feux arrière
J. Support de plaque d'immatriculation
K. Réflecteur arrière
L. Moteur
M. Réflecteur avant droit
N. Contacteur d'allumage
O. Porte-bagages arrière
P. Renfort de galerie de toit
Q. Béquille latérale

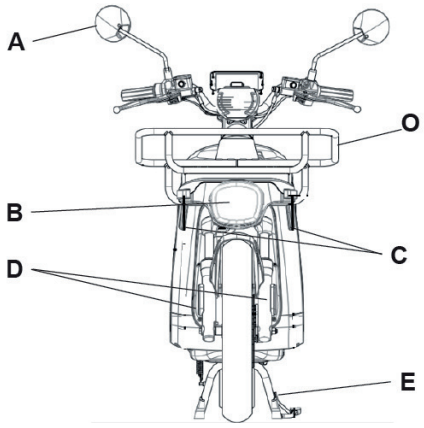
VUE GÉNÉRALE DU SCOOTER eSPRO70 2.8

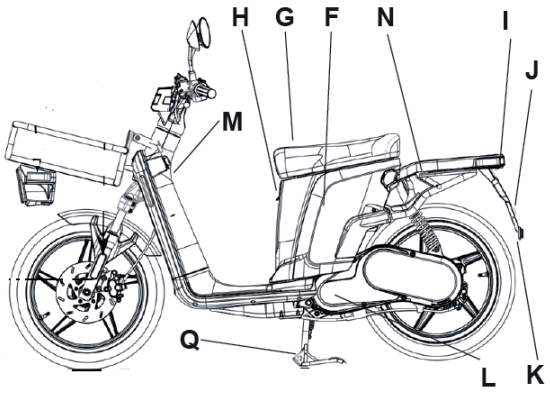




A. Rétroviseur
B. Bloc optique avant
C. Indicateur de direction
D. Réflecteur avant gauche
E. Chevalet
F. Compartiment à piles
G. Selle
H. Crochet pour sac
I. Groupe de feux arrière
J. Support de plaque d'immatriculation
K. Réflecteur arrière
L. Moteur
M. Réflecteur avant droit
N. Contacteur d'allumage
O. Porte-bagages arrière
P. Renfort de galerie de toit
Q. Béquille latérale

VUE GÉNÉRALE DU SCOOTER eSPRO45 K1 2.8

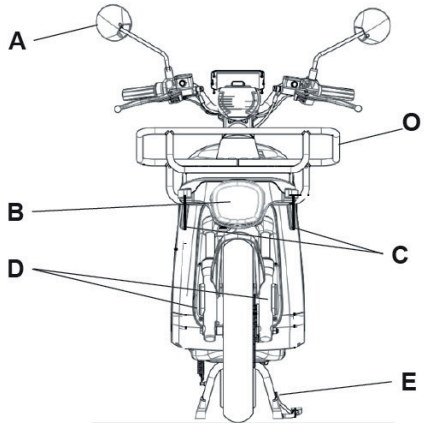


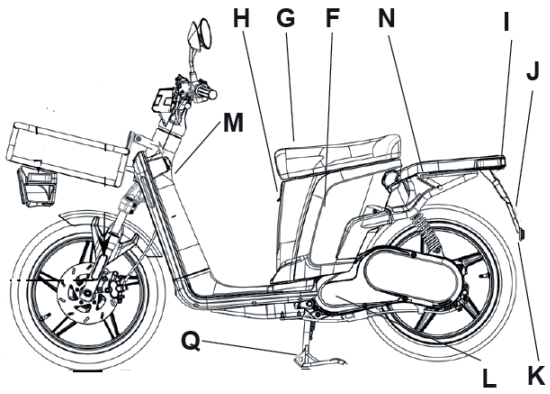


A. Rétroviseur
B. Bloc optique avant
C. Indicateur de direction
D. Réflecteur avant droit/gauche
E. Chevalet
F. Compartiment à piles
G. Selle
H. Crochet pour sac

J. Support de plaque d'immatriculation
K. Réflecteur arrière
L. Moteur
M. Contacteur d'allumage
N. Porte-bagages arrière
O. Panier de montant avant
I. Groupe de feux arrière
Q. Béquille latérale

VUE GÉNÉRALE DU SCOOTER eSPRO70 K1 2.8



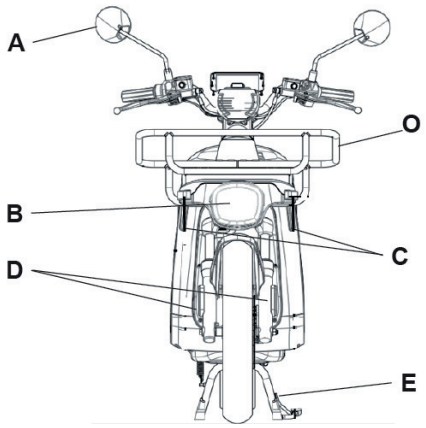


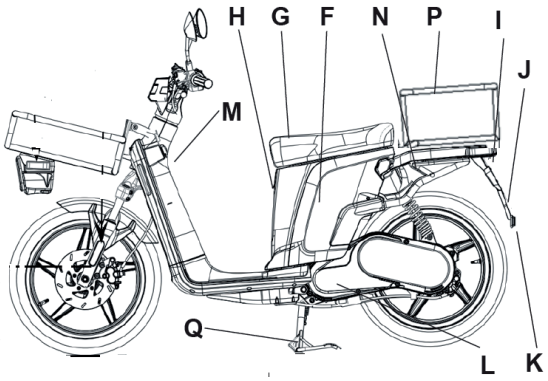
A. Rétroviseur
B. Bloc optique avant
C. Indicateur de direction
D. Réflecteur avant droit/gauche
E. Chevalet
F. Compartiment à piles
G. Selle
H. Crochet pour sac

I. Groupe de feux arrière
J. Support de plaque d'immatriculation
K. Réflecteur arrière
L. Moteur
M. Contacteur d'allumage
N. Porte-bagages arrière
O. Panier de montant avant
Q. Béquille latérale

COMMANDES ET INSTRUMENTS

VUE GÉNÉRALE DU SCOOTER eSPRO45 2.8 K2

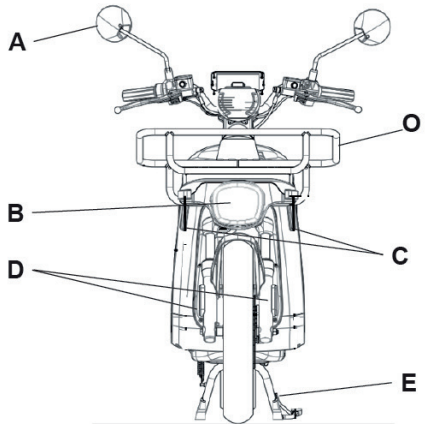


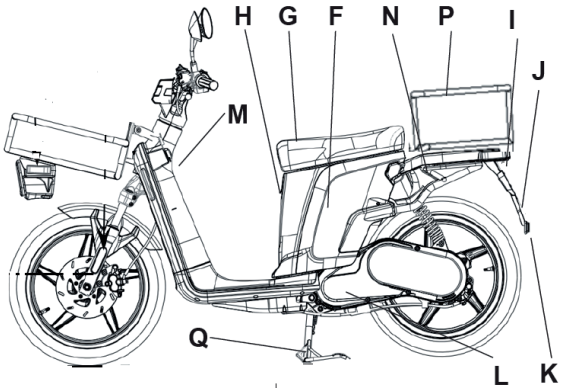


A. Rétroviseur
B. Bloc optique avant
C. Indicateur de direction
D. Réflecteur avant droit/gauche
E. Chevalet
F. Compartiment à piles
G. Selle
H. Crochet pour sac

I. Groupe de feux arrière
J. Support de plaque d'immatriculation
K. Réflecteur arrière
L. Moteur
M. Contacteur d'allumage
N. Porte-bagages arrière
O. Panier de montant avant
P. Panier de siège arrière
Q. Béquille latérale

VUE GÉNÉRALE DU SCOOTEReSPRO70 2.8 K2

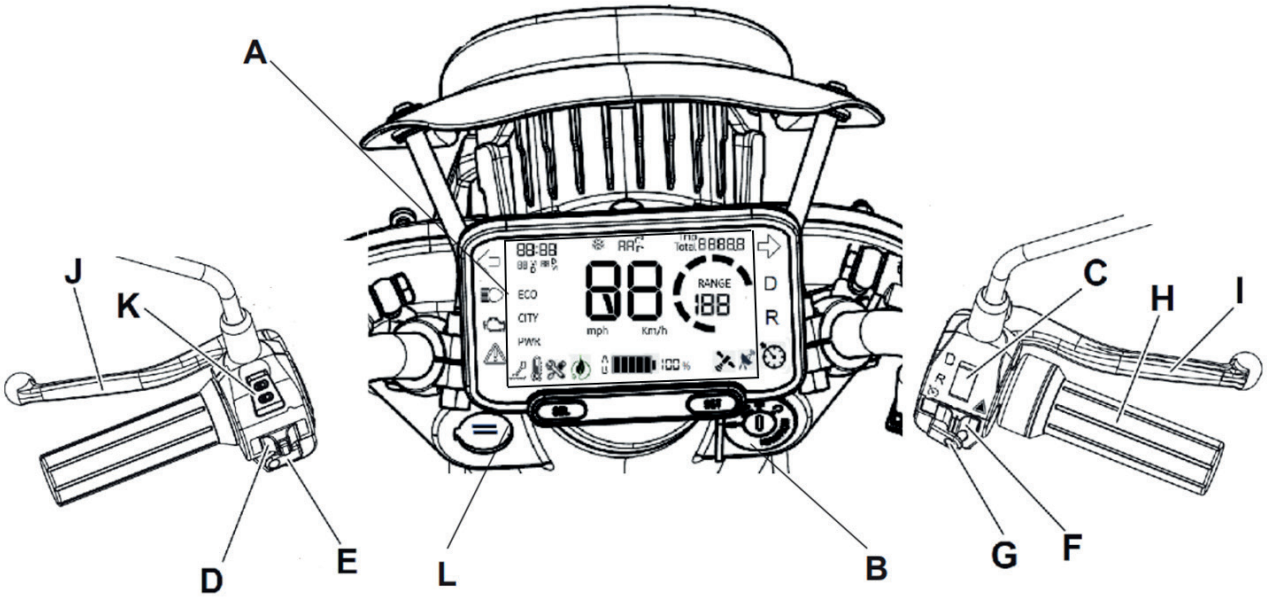




A. Rétroviseur
B. Bloc optique avant
C. Indicateur de direction
D. Réflecteur avant droit/gauche
E. Chevalet
F. Compartiment à piles
G. Selle
H. Crochet pour sac

I. Groupe de feux arrière
J. Support de plaque d'immatriculation
K. Réflecteur arrière
L. Moteur
M. Contacteur d'allumage
N. Porte-bagages arrière
O. Panier de montant avant
P. Panier de siège arrière
Q. Béquille latérale

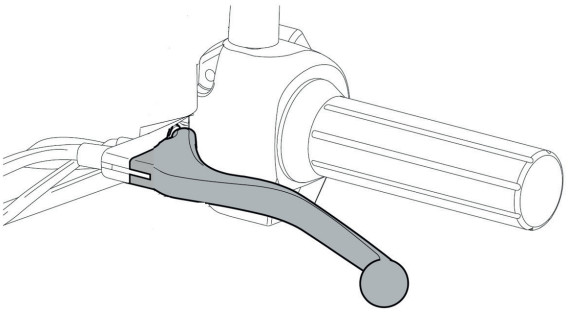
POSITION DES COMMANDES ET DES INSTRUMENTS
PLANCHE (eSPRO45 2.8 - eSPRO70 2.8 - eSPRO45 2.8 K1-K2 - eSPRO70 2.8 K1-K2)



A.Instruments
B.Interrupteur à clé
C. Sélecteur du mode de régénération d'énergie
D. Interrupteur des clignotants
E. Bouton klaxon
F. Sélecteur de mode de conduite avant + Marche arrière + 4 flèches de stationnement
G. Bouton de démarrage du moteur / Fonction Sélection du mode de conduite MODE
H. Contrôle de l'accélérateur
I. Levier de commande du frein avant
J. Levier de commande de frein combiné
K. Interrupteur des phares
L. Prise USB 2 voies

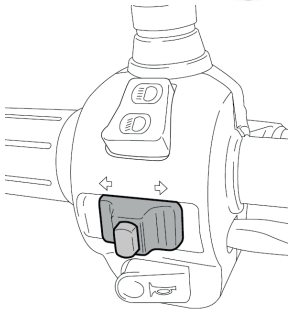
GROUPE DE CONTRÔLE

Levier de commande de frein arrière



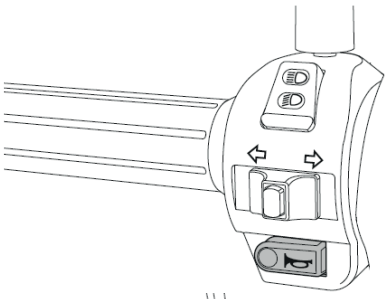
Le levier de frein à disque arrière pour e**SPRO45 2.8, eSPRO70 2.8, eSPRO45 2.8 K1-K2**, **eSPRO70 2.8 K1-K2** est situé sur le côté gauche du guidon.
Levier de frein arrière à fonction combinée (**eSPRO70 2.8 et eSPRO70 2.8 K1-K2** uniquement).
Le frein agit sur les deux roues, avec prédominance sur la roue arrière pour garantir une plus grande sécurité et de meilleures distances d'arrêt.

Interrupteur clignotant



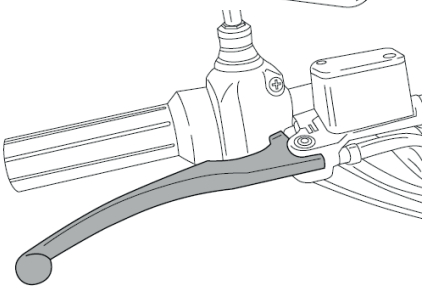
Déplacez le stick vers la gauche pour faire fonctionner i clignotants gauche.
Déplacez le stick vers la droite pour faire fonctionner i clignotants droits.
Appuyez sur le bouton au centre du levier pour éteindre les clignotants.

Bouton klaxon



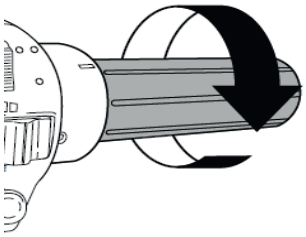
Appuyez pour faire retentir le klaxon.

Levier de commande de frein avant



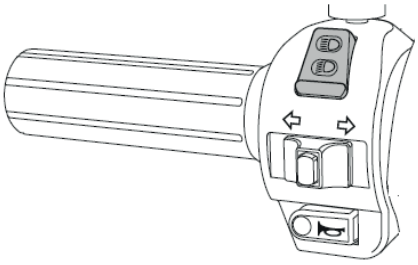
Le levier de frein à disque avant est situé sur le côté droit du guidon.

Contrôle de l'accélérateur



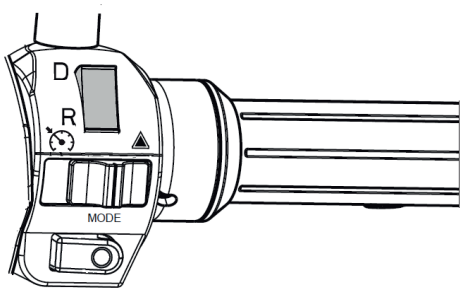
La vitesse du scooter se règle en tournant le bouton.

Interrupteur des feux de route



A l'aide du sélecteur, vous pouvez activer la lumière éblouissant.

Sélecteur de mode de conduite

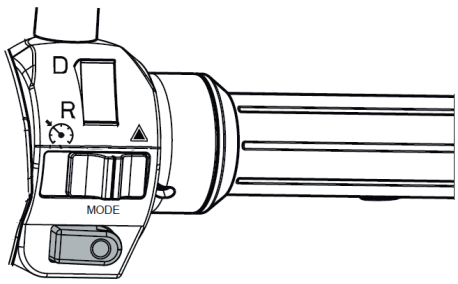


À l'aide du commutateur, vous pouvez sélectionner deux modes différents
Position D = procéder frontalement
Position R = passer en marche arrière



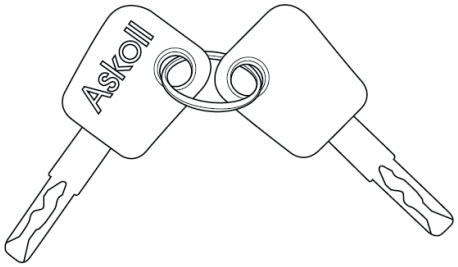
La fonction marche arrière doit être engagée avec le véhicule complètement engagé stationnaire, avec les deux freins serrés et les deux pieds positionnés à Terre. La vitesse maximale en marche arrière est de 3 km/h pendant la manœuvre.
marche arrière les 4 flèches de stationnement et la sont automatiquement actives buzzer acoustique intermittent. Si en roulant frontalement il est engagé marche arrière par erreur, le véhicule n'entend pas la commande, la commande incorrecte est signalée au tableau de bord par la lettre "R" clignotante sur le nombre de km au tableau de bord, la lettre de vitesse D reste active, le signal sonore sonore est activé en continu.

Bouton de démarrage du moteur



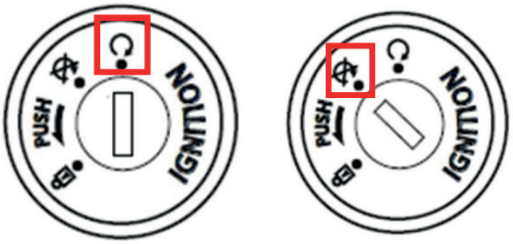
En appuyant sur le bouton pendant 3 secondes, en cours d'exécution de la position de la clé dans l'interrupteur, activer ou désactive le moteur.

INTERRUPTEUR À CLÉ



L'interrupteur à clé active ou désactive le système et le verrou de direction.
Le scooter est livré avec un passe-partout et un duplicata qui peut être utilisé pour les deux actionner l'interrupteur à clé, tant pour l'ouverture de la selle.
Il est conseillé de conserver le double de la clé séparément du principal.

Activation et désactivation du système



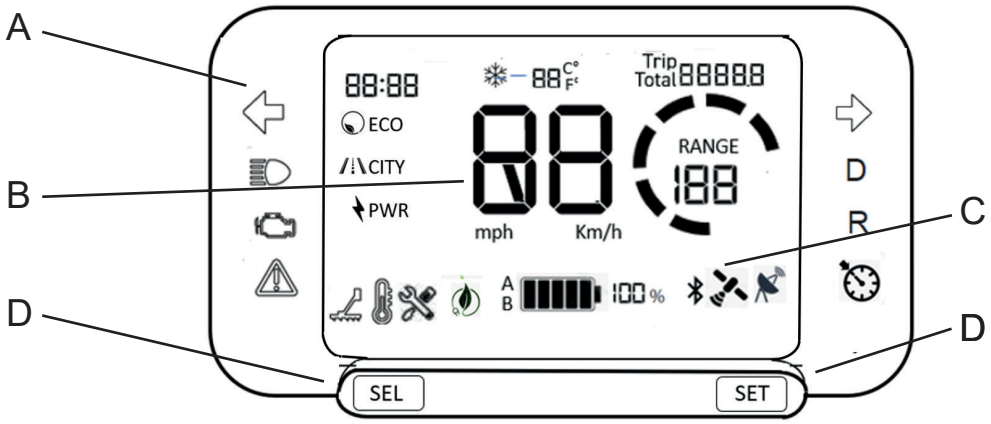
Tourner la clé vers le système est activé.

Tourner la clé vers tu désactives le système.
Lorsque le scooter est éteint, le phare et l'arrière reste allumé en fonction "éclairage de courtoisie" pendant environ 10 secondes, le temps d'allumage peut être modifié via la fonction App.

AVERTISSEMENT	Ne tournez pas et ne retirez pas la clé pendant la conduite

INSTRUMENTATION

eSPRO45 2.8 - eSPRO70 2.8 - eSPRO45 2.8 K1-K2 - eSPRO70 2.8 K1-K2

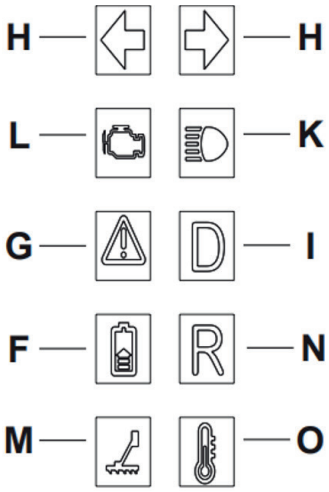


A. Témoins d'avertissement
B. Compteur de vitesse
C. Affichage numérique
D. Commandes d'affichage

INDICATEURS LUMINEUX

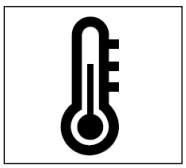
H. Les indicateurs clignotants fonctionnent
L. Indicateur de diagnostic OBD du moteur
K. Indicateur de feux de route allumé
G. Indicateur de problème grave
I. Indicateur de vitesse avant
F. Indicateur de température élevée
N. Indicateur de marche arrière en fonctionnement
M. Stand indicateur de diagnostic OBD
O. Indicateur de charge

eSPRO45 2.8 - eSPRO70 2.8 - eSPRO45 2.8 K1-K2 - eSPRO70 2.8 K1-K2



Indicateur de haute température

Le voyant indicateur de température élevée est orange et s'allume et reste fixe pour indiquer une alarme de surchauffe. Le code d'alarme correspondant peut être lu sur l'écran. Pour la description de l'alarme relative au code affiché, se référer au chapitre "**CODES D'ERREUR**".



Indicateur de problème grave

Le témoin de problème grave est rouge et s'allume en même temps que le témoin de dysfonctionnement sur l'écran.
Lorsque vous allumez, arrêtez le véhicule, le code d'erreur correspondant peut être lire sur l'écran. Il est nécessaire de se rendre dans un atelier agréé pour faire contrôler le véhicule. Pour la description de l'alarme relative au code affiché, faire référence au chapitre « **CODES D'ERREUR** »



Indicateur clignotant allumé
Le voyant est vert, s'allume et clignote pour indiquer l'activation du clignotant droit o gauche, s'éteint en désactivant les clignotants.



Voyants en fonctionnement
Le voyant lumineux est vert et s'allume lorsqu'il est activé du moteur.



Indicateur de feux de route
Le témoin des feux de route est bleu et s'allume en actionnant le sélecteur sur l'interrupteur de gauche.



Indicateur de charge
Le voyant de charge est orange, oui s'allume et reste fixe lorsque le chargeur de batterie est connecté au secteur et que les batteries sont en cours de recharge. Il s'allume même lorsque le mode régénération d'énergie est activé.



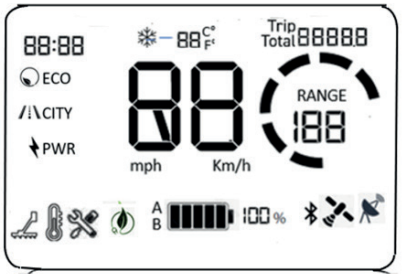
Indicateurs du système de diagnostic de détection d'erreurs OBD
Les voyants du système OBD (On Board Diagnostic) sont orange et s'allument pendant la communication entre le véhicule et le dispositif de diagnostic externe.



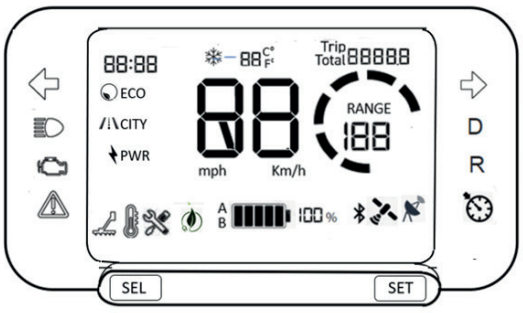


COMPTEUR DE VITESSE eSPRO45 2.8 - eSPRO70 2.8 - eSPRO45 2.8 K1-K2 - eSPRO70 2.8 K1-K2
Le compteur de vitesse indique la vitesse actuelle.
La valeur apparaît en kilomètres par heure (km/h).

BOUTONS DE RÉGLAGE DU MENU
Les boutons SELECT et SET doivent être utilisés pour :
• sélectionner le paramètre à afficher sur l'afficheur,
• réinitialiser la valeur affichée (km/trajet),
• définir et confirmer de nouvelles valeurs (heure).



AFFICHAGE DIGITALE (eSPRO45 2.8 - eSPRO70 2.8 -eSPRO45 2.8 K1-K2 - eSPRO70 2.8 K1-K2)
Grâce à l'affichage numérique, il est possible d'avoir toutes les
des informations sur l'état du véhicule, plus précisément :
• présence des piles dans les compartiments A et B,
• l'état de charge de la batterie,
• kilométrage total parcouru,
• kilométrage partiel parcouru,
• kilomètres pouvant être parcourus avec la charge restante de la batterie tambours,
• heure,
• alarmes et codes d'erreur associés.



UTILISATION

CONTRÔLES AVANT LE DÉPART

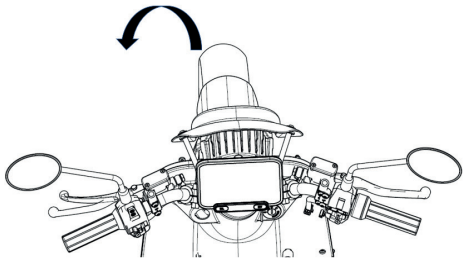
Avant d'utiliser le scooter, il est toujours bon d'effectuer quelques vérifications :
• vérifier l'état de charge de la batterie,
• vérifier le fonctionnement du feu avant, du feu arrière et des clignotants et l'éclairage de la plaque d'immatriculation,
• vérifier le fonctionnement des freins avant et arrière,
• vérifier le niveau de liquide dans le réservoir de frein avant,
• vérifier la pression des pneus,
• vérifier que la selle est fermée en position non relevée et que les câbles du chargeur de batterie sont correctement positionné dans le compartiment à piles.
Pour effectuer correctement ces contrôles, reportez-vous aux instructions contenues dans ce manuel.

CONDUITE SÉCURISÉE

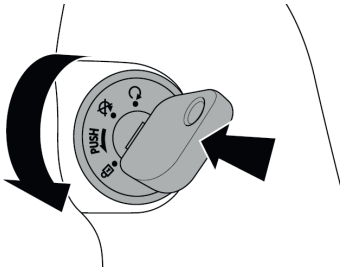
AVERTISSEMENT	**Avant la première utilisation, nous vous conseillons d'essayer le scooter dans des zones fermées à la circulation jusqu'à en acquérir une bonne connaissance.**
AVERTISSEMENT	**Conduisez toujours dans les limites de vos capacités.**
	**Conduire en état d'ébriété, sous l'influence de stupéfiants ou de certains médicaments est très dangereux pour soi et est interdit par la loi.**
AVERTISSEMENT	**Avant de rouler, portez toujours un casque et attachez-le correctement.**
AVERTISSEMENT	**Si vous transportez un passager, avant de partir, vérifiez qu'il porte un casque et qu'il l'a bien attaché.**
AVERTISSEMENT	**Recommandez au passager de toujours rester fermement attaché à la poignée appropriée pendant le voyage.**
AVERTISSEMENT	**Évitez de démarrer avec la béquille centrale abaissée : lorsque la roue arrière entre en contact avec le sol, elle ne doit pas tourner pour éviter un démarrage brutal.**
AVERTISSEMENT	**Sur des routes cahoteuses, sous la pluie, la neige ou sur des routes glissantes, il est Il est nécessaire de réduire la vitesse et d'augmenter la distance de sécurité par rapport aux autres véhicules, en conduisant prudemment.**
AVERTISSEMENT	**Lorsque vous utilisez les freins, utilisez-les tous les deux pour répartir l'action de freinage sur les deux roues.**
	**Ne freinez pas brusquement sur des surfaces mouillées, sales ou routières glissant.**
AVERTISSEMENT	**Après avoir parcouru une longue route mouillée sans allumer le moteur freins, l'action de freinage sera initialement moindre. Il est conseillé de freiner périodiquement dans ces conditions.**
	**En cas de pluie, la visibilité diminue, réduisez votre vitesse et conduisez prudemment.**
AVERTISSEMENT	**Sur les véhicules eSPRO45 2.8, s'il est activé lors de l'accélération appliquer simultanément le frein arrière jusqu'au blocage de la roue ; cette situation fait passer la centrale en mode protection et le véhicule s'éteint.**

OPÉRATIONS DE MISE EN MARCHE

Enclencher et désengager l'antivol de direction

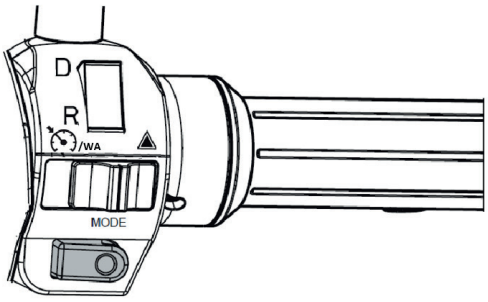


Pour engager l'antivol de direction, tournez le guidon vers gauche jusqu'à la fin du coup.



Appuyez sur la clé vers l'intérieur et tournez-la dans le sens des aiguilles d'une montre dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ; en même temps, tournez légèrement le guidon dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce que la clé s'enclenche sur le symbole du cadenas ; le verrou de direction est maintenant engagé et vous pouvez extraire la clé.
Pour désactiver l'antivol de direction, insérez la clé dans interrupteur et tournez-le vers la droite.Tourner la clé vers la droite jusqu'à la position icône ouvre le siège du scooter.

Activation du moteur



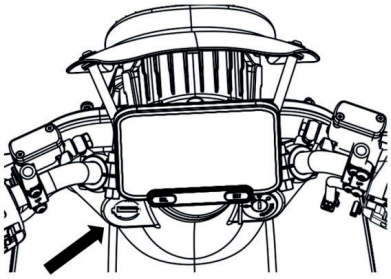
Pour pouvoir démarrer, le moteur doit être activé.
Pour activer le moteur, insérez la clé dans l'interrupteur e

prends-la , puis appuyez 1 seconde sur le bouton MODE d'activation du moteur, le voyant de démarrage s'allume. Pour désactiver le moteur, appuyez à nouveau sur le bouton MODE d'activation du moteur pendant 1 seconde.

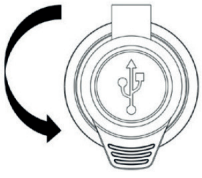


tournez la clé dans le commutateur vers la gauche La désactivation du moteur se produit également avec le rotation unique sur de la clé.

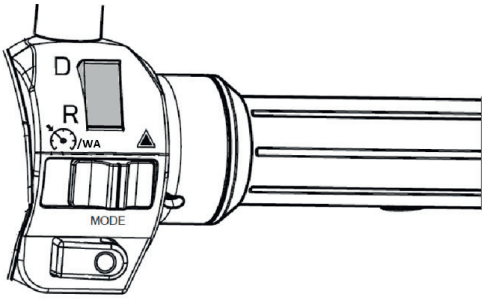
Prise USB



Le scooter est équipé d'une prise USB placée dans la partie supérieure gauche du bouclier interne du scooter, côté opposé à la serrure de contact.
La prise USB a une tension de sortie de 5V, 2A, vous pouvez charger des téléphones intelligents et des appareils externe.
Lorsque vous n'utilisez pas la prise USB, il est recommandé gardez le couvercle de la prise fermé, surtout en cas de pluie pour éviter les infiltrations de l'eau



Sélection du mode de conduite (eSPRO45 2.8 - eSPRO70 2.8 - eSPRO45 2.8 K1-K2 - eSPRO70 2.8 K1-K2)



À l'aide du commutateur, vous pouvez sélectionner le modes de conduite suivants :
Position D = procéder frontalement
Position R = passer en marche arrière

Différents modes de conduite (**eSPRO45 2.8- et 45 K1-K2**) :

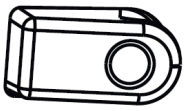
Mode ÉCONOMIE
Vitesse maximale : 30 km/h.
L'icône ECO apparaît sur l'écran.

Mode CITY
Vitesse maximale : 40 km/h.
Aucune icône n'apparaît à l'écran.

Mode PUISSANCE
Vitesse maximale : 48 km/h.
L'icône PWR apparaît sur l'écran

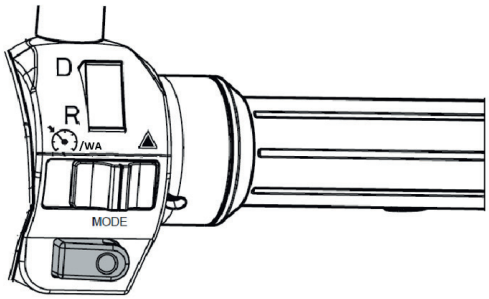
Version eSPRO45 2.8 et 45 K1-K2 : autonomie 87 km*
Version eSPRO70 2.8 et 70 K1-K2 : autonomie 93 km*
* selon le règlement UE 168/2013.

MODE



Le bouton rouge « **MODE** » a une double fonction, en le maintenant enfoncé pendant 1 seconde. Un consensus est réalisé lors du démarrage ou de l'arrêt du véhicule.
Pressage appuyez rapidement sur le bouton pour changer les modes d'assistance de ECO à NORMAL à POWER et ainsi de suite.

Sélection du mode de conduite (eSPRO70 2.8 e eSPRO70 K1-K2 2.8)



À l'aide du commutateur, vous pouvez sélectionner trois différents modes de conduite :

Mode ÉCONOMIE
Vitesse maximale : 30 km/h

Mode CITY
Vitesse maximale : 50 km/h.
Ces modes sont utilisés pour minimiser le consommation.

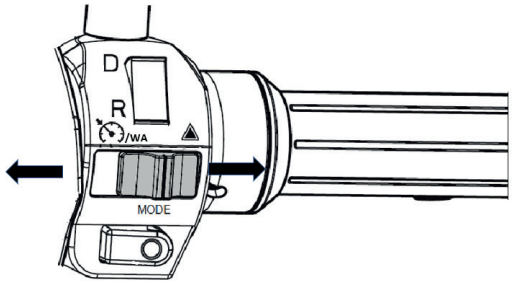
Mode PUISSANCE
Vitesse maximale : 66 km/h
L'icône PWR apparaît sur l'écran

Autonomie 93 km selon le règlement UE 168/2013.
Les valeurs d'autonomie listées ci-dessus sont valables avec l'utilisation de 2 batteries connectées et avec la même charge.

AVERTISSEMENT	**Les batteries lithium-ion subissent une baisse progressive de leurs performances au fil du temps, ce qui réduit les valeurs d'autonomie initiales.**
AVERTISSEMENT	**Les données d'autonomie indiquées dépendent strictement des conditions d'utilisation, qui peuvent être : la pente et/ou le type de revêtement du parcours, la température ambiante, la vitesse moyenne, le niveau d'assistance moteur, la pression des pneus, le poids transporté et le poids de l'utilisateur, l'âge du véhicule. batteries.**

Régulateur de vitesse et sélection du mode de conduite
4 flèches de stationnement

Lorsque le scooter décélère, la batterie peut être rechargée automatiquement en activant le mode régénération d'énergie.
Utilisez l'interrupteur à deux positions pour activer ou désactiver le mode régénération d'énergie:

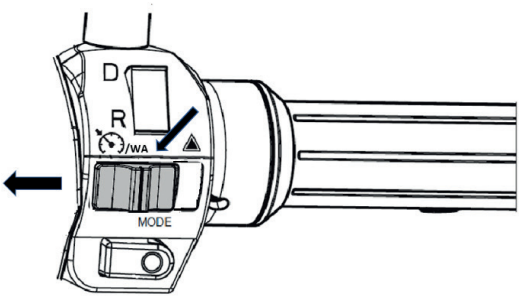




Un appui sur le bouton à droite active les 4 flèches de stationnement, pour désactiver les 4 flèches, appuyer à nouveau sur le bouton à droite. Un appui sur le bouton à gauche active le mode régulateur de vitesse, pour désactiver le mode régulateur de vitesse, appuyez à nouveau sur le bouton à gauche.

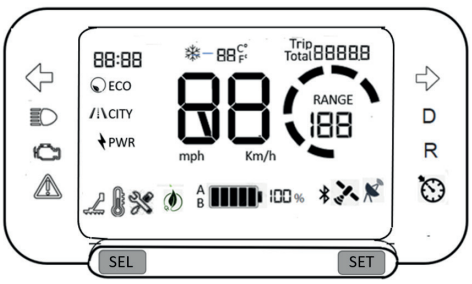


En maintenant ou le bouton d'activation « Régulateur de vitesse / 4 flèches » vers la gauche véhicule allumé mais non activé avec le accord de vitesse, le mode Assistant de marche est activé, la fonction est utilisée en procédant à pied, le véhicule avance à une vitesse de 3 km/h, cela permet d'obtenir de l'aide au cas où vous deviez pousser le véhicule à la main. Pour désactiver le mode Walk Assistant, relâchez le bouton qui se repositionnera au centre du switch.



SÉLECTION DES FONCTIONS D'AFFICHAGE
Mode d'affichage des données du compteur kilométrique

Une fois allumés, tous les voyants de l'écran resteront allumés pendant quelques secondes.
Appuyez sur SELECT pour modifier le paramètre affiché à l'écran:

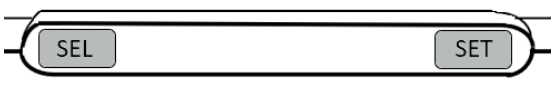


Km Kilométrage total parcouru.
Le paramètre n'est pas modifiable.

Km/Trip Kilométrage partiel parcouru.
Appuyez et maintenez SET pour réinitialiser pendant affichage des paramètres.

Autonomie du véhicule

La valeur d'autonomie du véhicule indiquée par l'afficheur c'est une estimation du kilométrage résiduel du véhicule conditions standards. L'estimation devient moins fiable à mesure que le Km indiqué diminue.



Range Kilomètres pouvant être parcourus avec la charge restante de la batterie. La valeur varie en fonction des conditions l'utilisation, la charge restante de la batterie, la définir le mode de conduite et le mode régénération d'énergie sélectionnée.

UTILISATION

Réglage de la fonction horloge et réglages de la date, Km

• Appuyez et maintenez enfoncé le bouton **SEL** pour accéder au mode modification, avec **SEL**, vous ne pouvez envoyer les données que “vers l’avant”. (exemple : 2024 -> 2025).



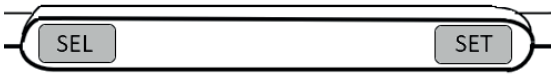
• après avoir réglé l’année souhaitée avec **SEL**, appuyer sur **SET** pendant passer au prochain changement ou à la date.

• Appuyez sur le bouton **SEL** pour changer le jour en mois, **SET** pour avancer : ici vous pouvez d’abord changer le mois (toujours en appuyant sur **SET** pour avancer) puis le jour du mois. appuyez sur **SET** pour passer au changement suivant, c’est-à-dire le temps.



• Appuyez sur **SEL** pour avancer aux heures puis aux minutes correctes.

• Appuyez sur le bouton **SET** pour une modification ultérieure, c’est-à-dire kilomètres ou miles (« km/h ou mph ») ;



• Appuyez sur le bouton **SEL** pour choisir entre km/h ou mph, faites le bon choix.

• Appuyez sur le bouton **SET** pour passer au suivant.
réglage des valeurs de température Celsius ou Fahrenheit (°C ou °F), appuyez sur le bouton **SEL** pour choisir entre °C ou °F. • Appuyez sur le bouton **SET** pour quitter le mode édition.

CONNECTIVITÉ

Les trottinettes **eSPRO45 2.8 - eSPRO70 2.8 - eSPRO45 K1 et K2 2.8 - eSPRO70 K1 et K2 2.8** sont équipés d’un système de connectivité qui permet la connexion d’un appareil mobile au véhicule.

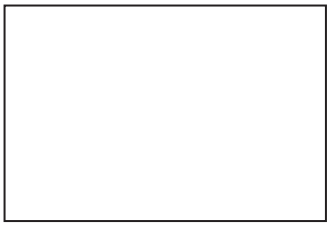


Connectivité

L’état de la connexion est indiqué par le symbole approprié sur l’affichage numérique :

– Symbole allumé : le module est connecté à un appareil.

– Symbole éteint : aucun appareil n’est connecté.



AVERTISSEMENT

Les fonctions de « connexion » du véhicule, telles que la mise en marche et l’arrêt du véhicule via l’application, ne peuvent pas être garanties dans toutes les conditions. En cas de manque de connexion, il est conseillé d’avoir la clé de contact avec soi pour réduire les désagréments dus à l’impossibilité temporaire de communication entre le véhicule et le cloud

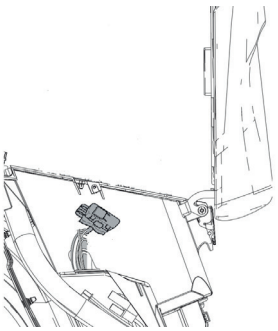
Informations d'utilisation Connectivité
Pour accéder aux informations sur les fonctions liées à la connectivité du véhicule, utilisez le QR CODE présent ici
Application « MY ASKOLL »
Il est possible de télécharger l'application « MY ASKOLL » pour se connecter au système TELEMATIC depuis « Google Play Store » ou « Apple Store », selon le système d'exploitation de votre appareil (Android/iOS).
Par la présente, Askoll EVA S.p.A., Via industria 30, 36031 Dueville (VI) Italie, déclare que l'équipement radio GV302TP 4G WW - IP67 est conforme à la Directive 2014/53/UE. Le texte complet avec la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante:
https://www.askollelectric.com/public/130923-142945-compliantdeclarationsigned.pdf
L'intégration des informations techniques du fabricant de l'appareil est disponible à l'adresse Internet suivante:
https://www.targatelematics.com/tecnologie-ai-e-big-data-per-smart-mobility/hardware-e-black-ox/

Scannez le QR Code sous le siège du véhicule ou sur la couverture intérieure de ce manuel d'utilisation et d'entretien.

CONNECTIVITE'
Caractéristiques techniques du dispositif d'équipement radio GV302TP 4G WW - IP67

L'appareil comprend les caractéristiques techniques suivantes : Récepteur **GLONASS** • Plage de fréquences de fonctionnement: 1559 -1 610 MHz **Récepteur GPS** • Plage de fréquences de fonctionnement : 1559 -1 610 MHz **GSM900** • Plage de fréquences de fonctionnement : 880-915 925-960 MHz • Puissance de sortie maximale : nominale de 33 dBm **GSM1800** • Plage de fréquences de fonctionnement : 1 710-1785, 1 805-1 880 MHz • Puissance de sortie maximale : nominale de 30 dBm **LTE FDD Bande 1** • Plage de fréquences de fonctionnement : 1920-1980, 2110-217 MHz • Puissance de sortie maximale : nominale de 23 dBm	**LTE FDD Bande 3** • Plage de fréquences de fonctionnement : 1710-1785, 1805-1880 MHz • Puissance de sortie maximale : nominale de 23 dBm **LTE FDD Bande 8** • Plage de fréquences de fonctionnement : 880-915, 925-960 MHz • Puissance de sortie maximale : nominale de 23 dBm **LTE FDD Bande 20** • Plage de fréquences de fonctionnement : 832-862, 791-821 MHz • Puissance de sortie maximale : nominale de 23 dBm **Bande LTE FDD 28** • Plage de fréquences de fonctionnement : 703-748, 758-803 MHz • Puissance de sortie maximale : nominale de 23 dBm

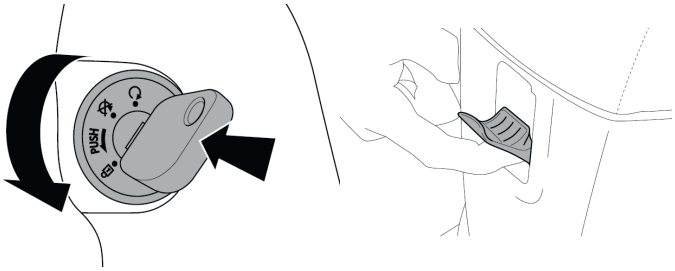
DIAGNOSTIC OBD
Les trottinettes eSPRO45 2.8 - eSPRO70 2.8 - eSPRO45 2.8 K1-K2 - eSPRO70 2.8 K1-K2 sont équipés du système de diagnostic de détection d'erreurs OBD (On Board Diagnostic), conformément aux dispositions du règlement environnemental EURO5 entré en vigueur sur tous les nouveaux véhicules produits à partir du 1er janvier 2021.
Conformément aux exigences liées à la réglementation ISO 19689:2016, relative à la communication entre le véhicule et les équipements de diagnostic externes, la connexion OBD pour la détection des erreurs électroniques est positionnée sous le siège, à l'intérieur du corps de la poignée passager.



SELLE

Ouverture de selle

Tourner la clé vers la gauche ouvre le siège du scooter. La fermeture de la selle verrouillera le verrou de la selle automatiquement.
Crochet pour sac En exerçant une pression sur la pièce en bas du crochet la partie supérieure sort et vous pouvez y accrocher un objet. Le relâchement du crochet le fait revenir automatiquement sur place.

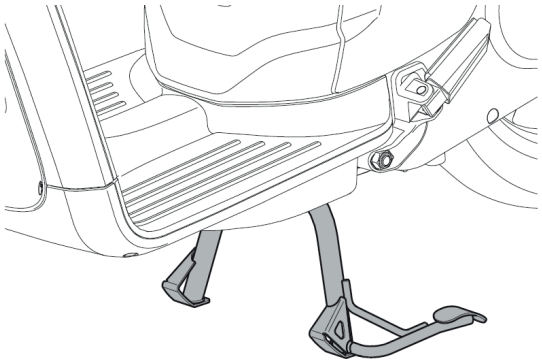


AVERTISSEMENT	**L'objet transporté ne doit pas gêner ou limiter le mouvement des jambes.**
AVERTISSEMENT	**Eviter de placer tout le poids uniquement sur le crochet, l'objet étant transporté il doit cependant être posé sur la plateforme.**

STATIONNEMENT POUR SCOOTER

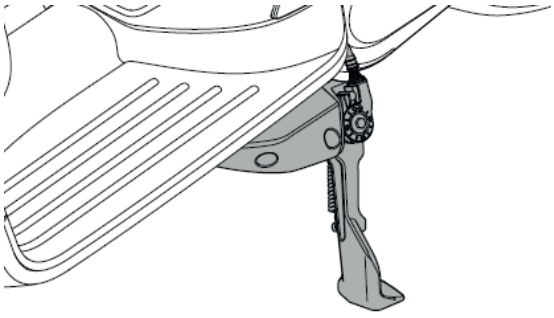
Béquille centrale et latérale

Abaissez le support avec votre pied jusqu'à ce qu'il s'ouvre compléter et en même temps aider soi-même en soulevant le scooter manuellement, en le tenant avec la main droite sur le porte-bagages et en l'accompagnant jusqu'à ce que le scooter soit complètement soutenu.



AVERTISSEMENT En poussant le scooter vers l'avant, la béquille revient automatiquement à la position de départ : cette opération doit toujours être effectuée avant de monter sur place.
scooter.

AVERTISSEMENT **Évitez de rester assis sur le scooter lorsqu'il est garé sur la béquille.**



Béquille latérale

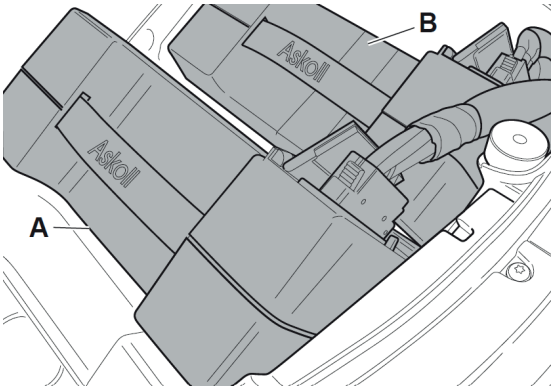
Abaissez la béquille latérale avec votre pied jusqu'à ce qu'elle soit complètement ouverte et accompagnez le scooter jusqu'à ce qu'il repose complètement au sol.

AVERTISSEMENT **Avant de redémarrer le véhicule assurez-vous que la béquille latérale est relevée : a un capteur de sécurité empêche l'activation du moteur lorsque le support est abaissé**

AVERTISSEMENT	**Utilizzare il cavalletto su fondi compatti ed in piano.**
AVERTISSEMENT	**Faire attention aux manœuvres à l'arrêt, notamment lors du positionnement du scooter sur la béquille pour éviter la chute du véhicule.**

BATTERIE

Les **eSPRO45 2.8 et 45 K1-K2** et **eSPRO70 2.8** et **70 K1-K2** d'origine sont fournis avec deux batteries lithium-ion. Les véhicules sont équipés de Piles TVC115. Les deux batteries sont logées dans les deux compartiments A et B situés sous la selle.
Poids d'une seule batterie : 8,1 kg.
Les batteries doivent être chargées à une température environnement entre 0 °C et +45 °C.
À basse température, une réduction de autonomie.



Le véhicule peut cependant circuler à l'aide d'une seule batterie qui peut être placée soit dans le compartiment A, soit dans le compartiment B. Le véhicule avec une seule batterie fonctionne uniquement en mode ECO. La batterie est un composant toujours actif, de légères chutes de tension peuvent survenir même avec l'écran éteint.

Gestion de la batterie lors de la première utilisation du scooter

Avec des batteries neuves, il est nécessaire d'effectuer au moins 3 - 4 cycles complets de charge/décharge en portant la charge à 100% et en déchargeant les batteries à une valeur plus proche de 0%, cela permet aux batteries d'être correctement alignées dans la première période de utiliser.

Pourcentage de frais

La charge résiduelle exprimée en pourcentage dépend strictement des conditions d'utilisation (pente et/ou type de revêtement du parcours, température ambiante, vitesse, niveau d'assistance moteur, pression des pneus, poids transporté et poids utilisateur, âge des batteries).
Le pourcentage de charge entre les 2 batteries peut être mal aligné mais ce n'est pas un symptôme de dysfonctionnement fonctionnement, lorsque les batteries sont faibles et descendent en dessous du seuil de 20 % de charge résiduelle (mode « réserve »), il est recommandé de recharger les batteries à 100 %.

Les batteries ne doivent jamais rester plus longtemps avec une charge restante inférieure à 20 % de 1 semaine. Si le scooter n'est pas utilisé pendant de longues périodes, oui recommande de ne jamais laisser les batteries complètement déchargées, mais de toujours les charger à 100 % et de débrancher les batteries du scooter.

Lorsque le scooter n'est pas utilisé, si les batteries sont laissées à l'intérieur du scooter et connectées au véhicule, il est nécessaire de maintenir le chargeur de batterie connecté au réseau électrique, le chargeur de batterie a la fonction de « maintenance » des batteries ; maintenir le niveau de charge constant.

Le non-respect des dispositions ci-dessus annulera la garantie de la batterie

Vérifiez le maintien de la charge tous les 2 mois.
Après avoir laissé les batteries inutilisées pendant une longue période, rechargez les batteries à 100 %.

	**Si le scooter reste moteur éteint pendant une longue période environnement à basses températures (entre 0 °C et +10 °C) temps de charge ils peuvent être plus longs.**
	**Si le scooter n'est pas utilisé pendant une longue période, les batteries doivent être rechargées au moins une fois tous les deux mois. Dans tous les cas, les piles ne fonctionnent pas ils ne doivent jamais rester avec une charge résiduelle inférieure à 20 % pendant plus de 30 jours.**
	**Les batteries ne doivent pas être utilisées à des températures ambiantes situées en dehors de la plage de -10°C à +45°C.**
	**Les batteries doivent être rechargées uniquement via le chargeur fourni par le fabricant.**
	**Les batteries ne doivent pas être soumises à des chocs et ne doivent pas présenter de signes de dommages dommages extérieurs de toute nature.**
	**Les batteries, aussi bien en phase de charge qu'en phase de stockage, ne doit être exposé à des sources de chaleur/froid, d'humidité, de poussière ou mauvais temps.**
	**La garantie couvre les dysfonctionnements de la batterie résultant de défauts de fabrication, d'impossibilité de recharger et de décharger.**
	**La garantie ne couvre pas la dégradation des performances des batteries due à une utilisation normale et au vieillissement des batteries.**
	**Le fabricant se réserve le droit d'évaluer la validité de la garantie sur la base de l'analyse des batteries.**
	**Ne débranchez jamais les câbles du système électrique lorsque le moteur tourne pour éviter d'endommager la batterie.**
	**Le démontage et/ou la altération des batteries annuleront la garantie.**
	**Dans le respect de l'environnement, les batteries, à la fin de leur cycle de vie, doivent être jetées, collectées et éliminées conformément à la législation en vigueur.**

	**Si le scooter n'est pas utilisé pendant une longue période, les batteries doivent être rechargées au moins une fois tous les deux mois. Dans tous les cas, les piles ne fonctionnent pas ils ne doivent jamais rester avec une charge résiduelle inférieure à 20 % pendant plus de 30 jours.**
	**Risque d'incendie** **• Ne démontez pas et ne cassez pas la batterie** **• À la suite d'un accident avec de graves dommages mécaniques au batterie, des courts-circuits peuvent se produire à l'intérieur de la batterie elle-même et ces derniers pourraient être endommagés ou prendre feu.** **• En cas d'accident, laissez votre véhicule à l'extérieur pendant une heure, une distance raisonnable de tout matériau inflammable. Toucher avec un doigt la batterie brièvement et soigneusement. Si vous ressentez un développement de chaleur inhabituellement élevée, laissez votre véhicule là où vous êtes trouve. Ne continuez pas à l'utiliser pour quelque raison que ce soit. Aussi tôt que le la batterie refroidit, transportez le véhicule chez votre concessionnaire.** **• S'il y a des flammes ou de la fumée s'élevant de la batterie, arrêtez immédiatement le véhicule. Éteignez ensuite le feu avec un extincteur, si disponible. Si vous n'avez pas d'extincteur, attendez le feu est éteint et toutes les parties du véhicule ont refroidi.** **S'il y a un risque de propagation du feu aux objets à proximité, informez-les immédiatement aux pompiers.**
AVERTISSEMENT	**Une fois la charge terminée, avant de retirer les batteries, débranchez le chargeur de batterie de la prise.**

	**Le non-respect des recommandations décrites ci-dessus entraînera l'annulation de la garantie de la batterie.**

Élimination des piles usagées

À la fin de sa durée de vie utile, une batterie contenant les piles au lithium doivent être éliminées conformément la réglementation en vigueur et ne peut être jeté comme simple refus.
La directive européenne pour ce type de déchets prévoit que les États adhérents à cette convention s'engagent à adopter des « mesures appropriées » pour garantir que les piles usagées sont collectées séparément, en vue de leur éventuelle valorisation ou élimination.
Quoi qu'il en soit, pour des informations plus récentes sur le sujet l'usager est invité à contacter le bureau municipal responsable de cet intérêt.



CHARGEUR

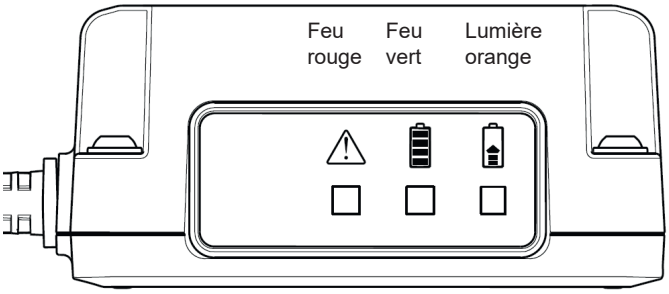
CHARGEUR DE BATTERIE

L'opération de chargement de la batterie s'effectue à l'aide du chargeur de batterie spécifique fourni. Le chargeur fourni avec le véhicule est le modèle **SMART PLUS**, qui offre des performances plus élevées et des temps de charge plus courts.

Le chargeur fourni est conçu pour une utilisation principalement en intérieur.

CHARGEUR DE BATTERIE SMART PLUS

Ce chargeur est destiné à être utilisé exclusivement avec les véhicules Askoll.
Le chargeur est activé uniquement lorsque connecté au réseau électrique avec le câble d'alimentation approprié.



CHARGEUR DE BATTERIE SMART PLUS

Fonctions du chargeur

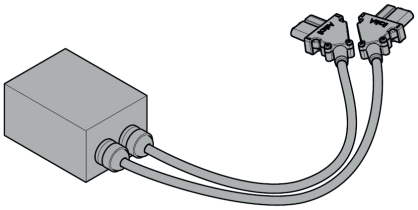
– **LED éteintes** : chargeur de batterie non branché au secteur.
– **LED VERTE allumée** : batterie connectée et chargée.
– **LED ORANGE clignotante** : batterie connectée mais en présence d'erreur, pas en charge opérationnel. Si le problème persiste, apportez la batterie à un centre de service.
– **LED ORANGE allumée** : charge en cours. Pendant la phase de charge, la progression de la charge est indiquée par la **LED VERTE** via des flashs rapides correspondant à ce codage :
1 flash de la LED VERTE : batterie très faible.
LED VERTE 2 clignotements : batterie moyennement chargée.
LED VERTE 3 clignotements : batterie proche de la pleine charge.
REMARQUE : s'il y a deux batteries connectées ensemble via l'accessoire répartiteur de charge, l'indication se réfère à la batterie la plus déchargée des deux.
– **LED ROUGE intermittente** : indique une température élevée du chargeur de batterie, la charge peut continuer à vitesse réduite ou très réduite avec des temps de charge plus longs. Placer la charge piles dans un endroit frais et jamais sur une pile. Assurez-vous que les grilles de ventilation sont gratuit et que les ventilateurs fonctionnent correctement, sinon il faut contacter un professionnel centre d'assistance.
– **LED ROUGE allumée** : erreur détectée, charge impossible. Essayez de vous déconnecter et de vous reconnecter re de la batterie et du secteur. Si le problème persiste, contactez un centre de service.

Allumer les ventilateurs

Les ventilateurs du chargeur s'allument dans les conditions suivantes :
– Les 2 premières secondes après avoir branché le chargeur à l'alimentation électrique
– Le chargeur de batterie est en cours de charge.
– La température interne du chargeur est supérieure à 50° C.

Accessoire répartiteur de charge

L'accessoire répartiteur de charge, fourni ed ne peut être utilisé qu'avec le chargeur de batterie Modèle **SMART PLUS** et en mode «**OUT EDGE**», permet de recharger deux batteries au même moment.

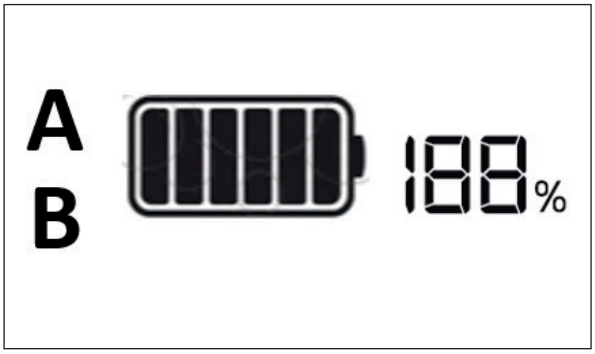


	**Lors de l'utilisation du chargeur, assurez-vous qu'il n'est pas placé sur les côtés où se trouvent des fentes d'aération ou des ventilateurs de refroidissement.**
	**Le chargeur n'est pas destiné à être utilisé par des personnes dont leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou manquent d'expérience ou de connaissances, à moins qu'ils n'aient pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'un encadrement ou d'instructions concernant l'utilisation du chargeur lui-même.** **Conservez le chargeur et les batteries hors de portée des enfants, assurez-vous qu'ils ne jouent pas avec les appareils.**
	**Risque de choc electrique** **• Cet appareil est équipé d'un câble à 3 broches avec fiche de contact de mise à la terre. Assurez-vous que la prise de courant est également à 3 poteaux avec contact de terre. Sinon, contactez un électricien pour remplacer la prise.** **• N'essayez pas de compromettre la sécurité de la broche de mise à la terre de la fiche 3 pôles.** **• Connectez l'appareil à une alimentation électrique protégée. par un interrupteur différentiel d'une sensibilité ne dépassant pas 30mA.** **• Le branchement électrique de l'appareil doit être conforme aux données indiquées sur l'étiquette des données électriques de celui-ci.** **• N'utilisez pas de rallonges. Si la longueur du câble de l'alimentation électrique est insuffisante, contactez un électricien ou un installateur qualifié.** **• Ne coupez pas et/ou ne réparez pas le cordon d'alimentation.** **• Le cordon d'alimentation de cet appareil est d'un type spécial : si est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant ou son service d'assistance technique ou en tout cas par une personne qualifiée similaire, afin de prévenir tout risque.**
	**Les chargeurs de batterie mod. SMART PLUS sont destinés à être utilisés exclusivement pour recharger les batteries mod. TC115 dans les environnements intérieurs. N'utilisez pas les chargeurs à des fins autres que celles indiquées.**
	**Risque de brûlure : attendez toujours que le chargeur de batterie soit prêt refroidi avant de le toucher ou de le manipuler.**
	**Une fois la charge terminée, attendez que le chargeur se charge refroidi puis placez-le dans le compartiment à piles ou à l'intérieur protégé.**

BATTERIE ET CHARGE

CHARGER LES BATTERIES

Le niveau de charge de la batterie est visible à gauche sur le affichage numérique du véhicule. Sur l'écran, l'icône **A** indique la charge de la batterie logée dans le compartiment **A**, l'icône **B** indique la charge de la batterie logée dans le compartiment **B**. Lorsque le niveau de charge est proche de 0%, il est une recharge est nécessaire. L'opération de chargement de la batterie peut être réalisé de deux manières :



CHARGEMENT AVEC BATTERIE EMBARQUÉE
CHARGEMENT AVEC BATTERIE HORS-BORD

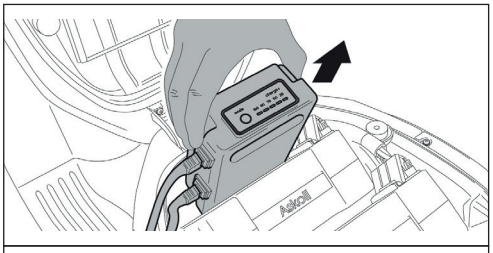
AVERTISSEMENT : Si vous utilisez le chargeur de batterie avec le véhicule actif, le scooter produira un son pendant 10 secondes, puis débranchez lechargeur du secteur, attendez que le scooter s'éteigne complètement, rebranchez puis le chargeur de batterie sur secteur, cette opération garantit la charge des batteries piles, sinon les piles risquent de ne pas se charger

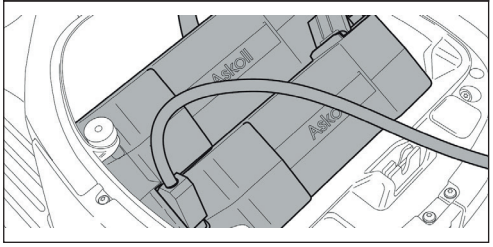
L'opération de recharge doit être effectuée à l'intérieur et protégé des intempéries.

Pour recharger les batteries, connectez d'abord le connecteur du chargeur de batterie à la prise batterie puis connectez la prise du chargeur de batterie au secteur électrique.

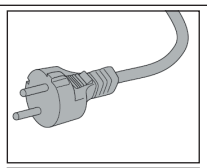
CHARGEMENT AVEC BATTERIE EMBARQUÉE

Pour recharger avec la batterie embarquée, procédez comme indiqué suivant. Désactivez le système.
Relevez la selle, retirez le chargeur de batterie de son siège et positionnez-le sur le porte-bagages arrière : cette opération évite la surchauffe du compartiment à batterie pendant la charge.
Vérifiez que les piles sont correctement insérées dans les compartiments et connectez-vous aux connecteurs, connectez enfin le câble de chargement.





Branchez la fiche du chargeur sur le secteur.



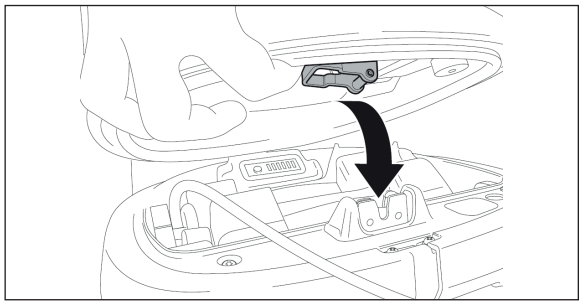
Lorsque la charge est en cours, le tableau de bord s'allume le voyant orange qui restera allumé jusqu'à débrancher la fiche du secteur.



Verrouillage de la selle en position relevée pour passage de câble

Lors des opérations de charge avec la batterie embarquée, il est possible de fermer la selle grâce à son verrou tout en conservant une ouverture suffisante pour le passage du câble de charge.
Cela peut être utile si vous chargez à l'extérieur, conservant ainsi un couvercle sur les batteries de manière à permettre à la chaleur générée par le processus de charge de s'échapper.
Ouvrez la selle, déplacez le mécanisme de verrouillage à ressort vers la gauche et maintenez-le enfoncé..

Fermez la selle tout en maintenant le mécanisme enfoncé.



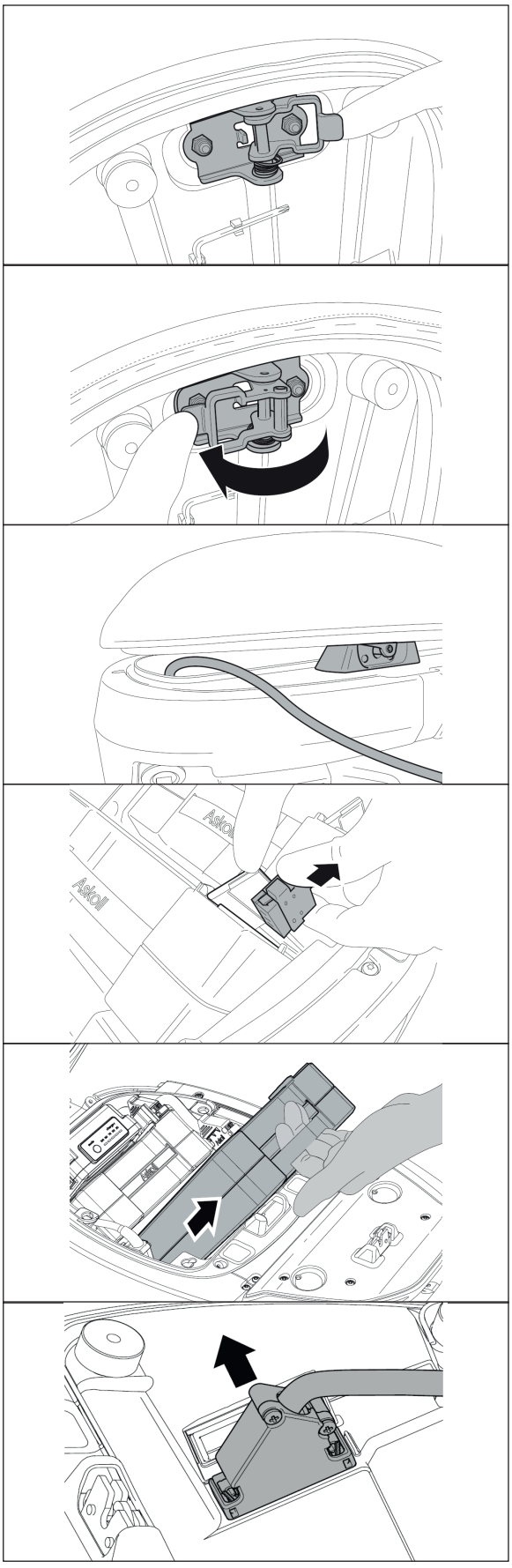
La selle est verrouillée en position relevée pour permettre le passage du câble de charge.
En ouvrant la serrure avec la clé et en soulevant la selle, le mécanisme reviendra automatiquement à sa position d'origine.

CHARGEMENT AVEC CHARGEUR DE BATTERIE HORS-BORD

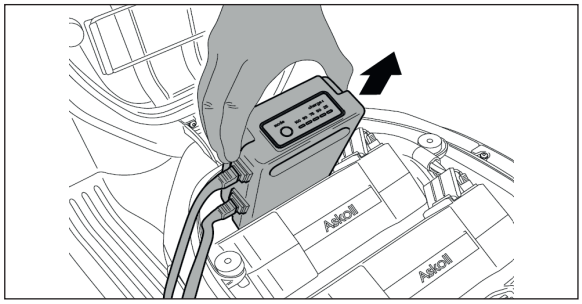
Le chargeur peut être retiré pour permettre recharger une batterie en laissant le scooter sur place possibilité de voyager uniquement avec l'autre.
Débranchez le câble de la batterie.

Retirez la batterie du compartiment à l'aide du en soulevant la poignée appropriée.
Une fois retiré, tenez-le à deux mains.

Débranchez le connecteur du câble du chargeur de sa portée.

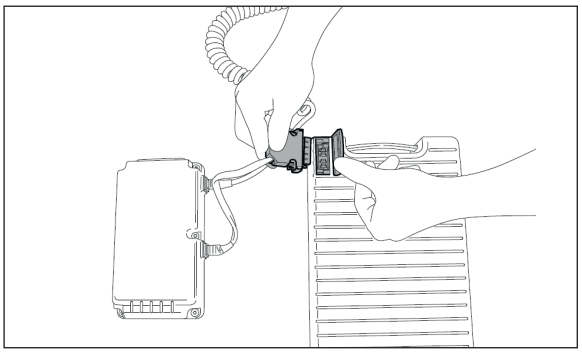


Retirez le chargeur de batterie de son boîtier en même temps à ses deux câbles.

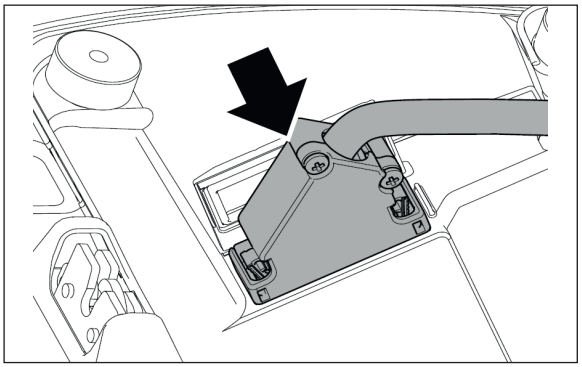


Lors du retrait du chargeur de batterie, il est recommandé de le manipuler avec précaution pour éviter de le laisser tomber sur soi ou au sol.

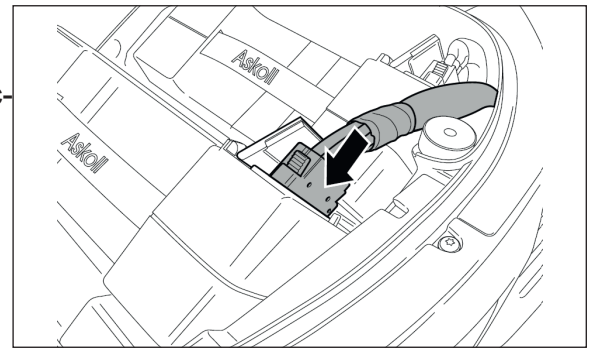
Placez la batterie et le chargeur sur une surface stable. Connectez d'abord le câble du chargeur à la prise de la batterie située sous la porte à ressort. en veillant à l'insérer aussi loin que possible, puis branchez le chargeur de batterie au secteur.



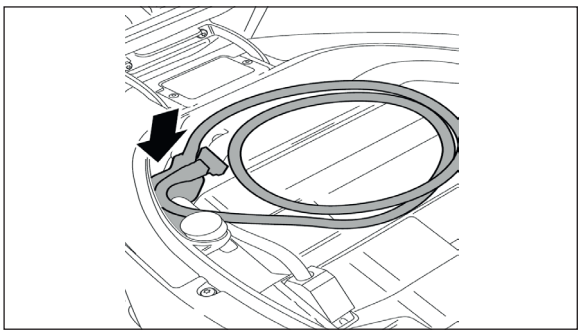
A la fin des opérations de charge, remplacez le chargeur et batterie dans le compartiment du scooter en suivant ces étapes :
remettez d'abord le chargeur de batterie sur le véhicule e branchez le câble avec connecteur à la prise du véhicule.



Remettez la batterie dans son compartiment tout en la maintenant de la poignée et rebranchez le câble du véhicule avec connecteur à la prise sous la porte à ressort sur la batterie, insérez le connecteur jusqu'en butée et vérifiez qu'il est bien assuré.

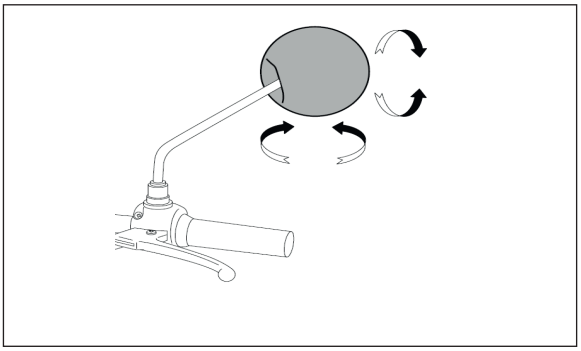


Placez ensuite la fiche du cordon d'alimentation côté du chargeur de batterie et enroulez le câble dessus batterie.



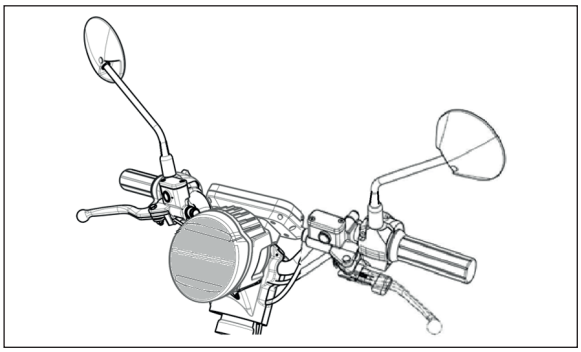
AJUSTEMENTS
RÉTROVISEURS

Sur les côtés droit et gauche du guidon sont montés les deux rétroviseurs qui peuvent être réglés en tournant manuellement la tige jusqu'à ce qu'elle atteigne la position miroir dans la position souhaitée.



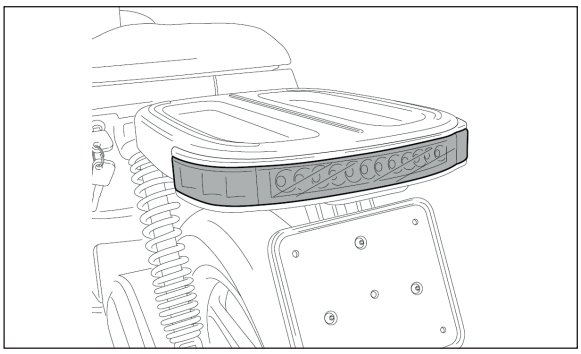
Lumière de devant

En scooter mod. **PRO45 2.8 - PRO70 2.8** et **PRO45 2.8 K1-K2- PRO70 2.8 K1-K2** le phare est équipé Ampoule **LED** et n'a pas besoin d'être remplacée.
En cas d'épuisement, l'ampoule doit être le phare complet a été remplacé.
Pour le remplacer, contactez un point d'assistance agréé.



FEUX ARRIÈRE ET CLIGNOTANTS DIRECTION

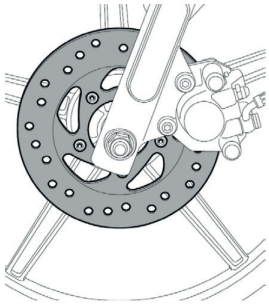
Le bloc de feux arrière, les clignotants l'éclairage avant et arrière et la plaque d'immatriculation sont équipés de feux à **LED** et sont intégrés à la structure du véhicule.
Pour les remplacer, contactez un revendeur agréé assistance autorisée.

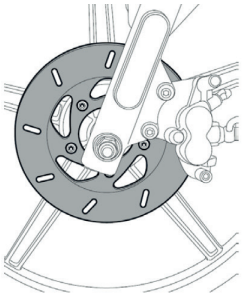


FREIN À DISQUE AVANT

L'usure des disques et des plaquettes est compensée automatiquement, cela n'a donc aucun effet sur le fonctionnement des freins et ne nécessite aucun réglage. Si une course excessive est détectée et que le levier se rapprocher trop du guidon et freiner cela peut signifier la présence d'air dans le circuit ou le fonctionnement irrégulier du frein lui-même.
L'action de freinage efficace doit commencer après environ 1/3 de la course du levier de frein.

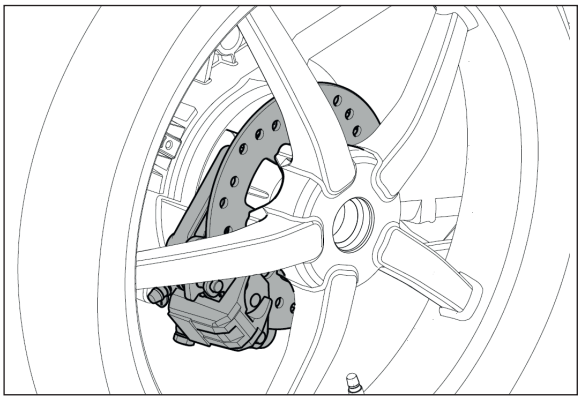
eSPRO45 2.8 e K2 eSPRO70 2.8 e K2





FREIN À DISQUE ARRIÈRE

L'usure des disques et des plaquettes est compensée automatiquement, cela n'a donc aucun effet sur le fonctionnement des freins et ne nécessite aucun réglage. Si une course excessive est détectée et que le levier se rapprocher trop du guidon et freiner cela peut signifier la présence d'air dans le circuit ou lefonctionnement irrégulier du frein lui-même.
L'action de freinage efficace doit commencer après environ 1/3 de la course du levier de frein.

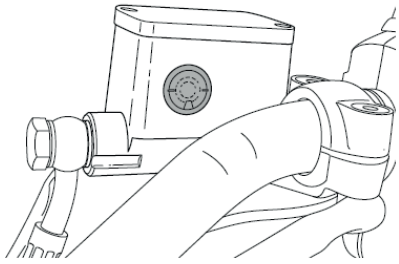


FREIN À DISQUE ARRIÈRE À FONCTION COMBINÉE (uniquement eSPRO70 2.8 - eSPRO70 2.8 K1-K2)

Lo scooter mod. eSPRO70 2.8 utilizza la doppia frenata: azionando il freno posteriore si attiva automaticamente anche il freno anteriore. La ripartizione ha prevalenza sul posteriore e la regolazione del dado di registro posteriore influisce su entrambe le ruote.

AVERTISSEMENT	**Si le frein fonctionne mal, vérifiez l'usure des plaquettes de frein. Si l'épaisseur est très faible, les deux doivent être remplacées, opération à effectuer dans un point d'assistance agréé.**
AVERTISSEMENT	**Après avoir remplacé les plaquettes, actionnez plusieurs fois le levier de frein pour repositionner les plaquettes et amener le levier dans la bonne position.**

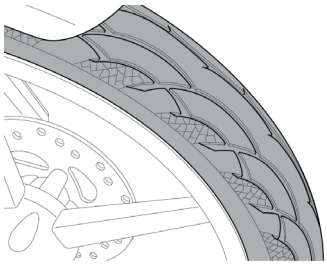
CONTROLE DU NIVEAU DE LIQUIDE DE FREIN AVANT et ARRIÈRE (K1-K2)



Le réservoir de liquide de frein avant et arrière est équipé de fenêtres d'inspection permettant de vérifier le niveau du liquide contenu à l'intérieur du réservoir. Pour vérifier le niveau de liquide dans le réservoir, vous pouvez observer la fenêtre à travers la fente spécifique située sur la partie avant droite du cache guidon (frein avant), pour l'arrière et situé sur le côté gauche. Si le niveau de liquide de frein est bas ou insuffisant, ne JAMAIS faire l'appoint du réservoir mais contrôler l'usure des plaquettes et du disque de frein et vérifier l'absence de fuite dans le circuit de freinage.

AVERTISSEMENT	**Si le frein fonctionne mal, vérifiez l'usure des plaquettes de frein. Si l'épaisseur est très faible, les deux doivent être remplacées, opération à effectuer dans un point d'assistance agréé.**
AVERTISSEMENT	**Après avoir remplacé les plaquettes, actionnez plusieurs fois le levier de frein pour repositionner les plaquettes et amener le levier dans la bonne position.**
AVERTISSEMENT	**Si le frein fonctionne mal, vérifiez l'usure des plaquettes de frein. Si leur épaisseur est très faible, il faut les remplacer toutes les deux, opération à effectuer dans un point d'assistance agréé.**
AVERTISSEMENT	**Après avoir remplacé les plaquettes, actionnez plusieurs fois le levier de frein pour repositionner les plaquettes et amener le levier dans la bonne position.**

PROCÉDURES D'ENTRETIEN ORDINAIRE POUR PNEU K1-K2)



Le véhicule est équipé de pneus tubeless. Vérifiez régulièrement la pression des pneus et ajustez-la si nécessaire avant de partir. **eSPRO45 2.8 eSPRO70 2.8 - eSPRO45 2.8K1-K2 - eSPRO70 2.8K1-K2**

Pression des pneus avant 2 bar.
Pression des pneus arrière 2,5 bar.

Les pneumatiques sont équipés d'un indicateur d'usure et le remplacement doit être effectué dès que ces indicateurs sont visibles sur la bande de roulement. Vérifiez également s'il y a des coupures sur les flancs des pneus ou une usure inégale. Dans ce cas, contactez des ateliers agréés pour les réparations remplacement.

⚠	**Vérifiez toujours la pression des pneus à froid, une pression incorrecte provoque une usure anormale des pneus et rend la conduite dangereuse. Le pneu doit être remplacé lorsque la bande de roulement atteint la limite d'usure établie par la réglementation en vigueur.**

TABLEAU RÉSUMÉ DES PROCÉDURES D'ENTRETIEN ORDINAIRE

C : chèque ; R : régulier ; L : lubrifier ; S : remplacer

Années	1° chèque	1 Année	2 Années	3 Années	4Années	5 Années	6 Années	7 Années	8 Années	9 Années	10 Années
Km x 1.000	2	6	12	18	24	30	36	42	48	54	60
Liquide de frein avant/arrière (à remplacer tous les 2 ans)		C	S	C	S	C	S	C	S	C	S
Usure des plaquettes frein avant/ arrière	C	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S
Vérification du disque frein avant/ arrière	C	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S
Vêtements de chaussures frein arriere		C/R	C/R/S	C/R/S	C/R/S	C/R/S	C/R/S	C/R/S	C/R/S	C/R/S	C/R/S
Les bretelles transmission	C	C	S	C	S	C	S	C	S	C	S
Vérification des poulies	C	C	S	C	S	C	S	C	S	C	S
Boulons d'écrous dispositifs fixation	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Béquilles	C/L	C/L	C/L	C/L	C/L	C/L	C/L	C/L	C/L	C/L	C/L
Roulements de direction	C		C		C		C		C		C
Pneu avant/ arrière	C	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	C/S	S	C/S	C/S
Fourche avant/ amortisseur arrière	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Control appareils électriques et fonctionnement système électrique	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C

REMARQUE : (*) TOUJOURS effectuer le premier contrôle du véhicule à **2000 km**.
Délai de service : les coupons doivent être effectués dans l'intervalle kilométrique indiqué. Si vous n'atteignez pas la distance indiquée, il reste obligatoire d'effectuer un contrôle chaque année.

RÉGLAGES ET ENTRETIEN PÉRIODIQUE

NETTOYAGE DE VÉHICULE

Pour éviter l'apparition d'oxydation, lavez le scooter à chaque utilisation notamment conditions météorologiques ou routières, telles que routes saupoudrées de sel ou de produits antigivrant pendant la période l'hiver, les conditions de pollution de l'air telles que les villes, les zones industrielles, les zones à haute salinité ou l'humidité, dans l'atmosphère comme les zones maritimes.
Évitez que des dépôts à long terme de saletés, de résidus de poussière industrielle, d'insectes morts, de fientes d'oiseaux, etc. ne restent sur la carrosserie.
Utiliser un jet d'eau à basse pression pour ramollir les saletés déposées sur les surfaces peintes, puis retirez-les avec une éponge douce de carrosserie imbibée abondamment d'eau et de shampoing puis rincez et séchez avec de la peau de chamois.
Évitez de laver le scooter directement au soleil, surtout en été, pour éviter d'endommager la carrosserie le chauffage sèche immédiatement le shampooing avant le rinçage, ce qui peut endommager la peinture.



Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression pour le lavage, afin d'éviter endommager les composants délicats du véhicule.



Pendant le lavage, ne dirigez jamais le jet d'eau directement sur les composants délicats comme le câblage électrique, leurs connexions.



N'utilisez jamais de chiffons imbibés d'essence, d'alcool ou de liquides potentiellement corrosifs pour laver les surfaces peintes, les plastiques ou les revêtements de selle pour éviter la perte de la brillance et les caractéristiques mécaniques des matériaux, ou leur endommagement.



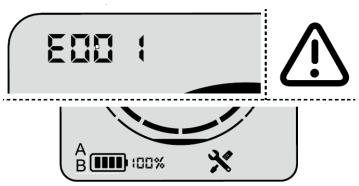
Vérifiez toujours la pression des pneus à froid, une pression incorrecte provoque une usure anormale des pneus et rend la conduite dangereuse. Le pneu doit être remplacé l orsque la bande de roulement atteint la limite d'usure établie par la réglementation en vigueur.

INACTIVITÉ DU VÉHICULE

En prévision d'une longue période d'inactivité, il est conseillé :
- effectuer un nettoyage général du scooter,
- effectuer le stockage dans un endroit couvert,
- garer le scooter sur la béquille pour éviter que les roues restent en contact avec le sol position,
- Couvrir le scooter avec une bâche.

CODES D’ERREUR

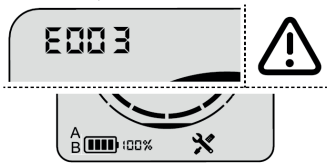
Panne du système de communication : des erreurs sont détectées problèmes de communication entre les unités intelligentes du véhicule. Nous vous recommandons de confier le véhicule à un atelier agréé.



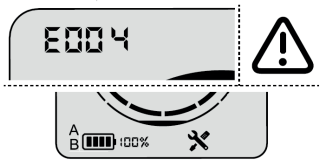
Défaut onduleur : le système détecte un défaut dans l’unité onduleur. Nous vous recommandons d’emmener le scooter dans un atelier agréé.



Panne de l’ECU : le système détecte une panne sur l’unité ECU. Oui recommande d’emmener le scooter dans un atelier agréé.



Défaut circuit puissance : le système détecte un absorption motrice anormale. Pour des raisons de sécurité, le système ne fournit pas de courant. Nous vous recommandons de confier le véhicule à un atelier agréé.



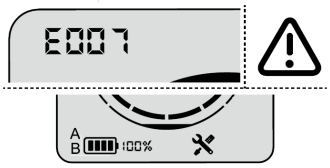
Défaut batterie A : le système détecte un défaut dans le pack batterie A. Il est conseillé d’amener la batterie à un atelier. autorisé.



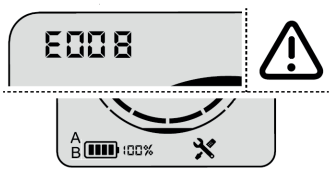
Défaut batterie B : le système détecte un défaut pack batterie B. Nous vous recommandons d’apporter la batterie à un atelier autorisé.



Surchauffe batterie : le système détecte une température utilisation excessive de la batterie qui inhibe l’alimentation en puissance au véhicule. Il est nécessaire d’éloigner le véhicule de environnements à haute température et attendre que les batteries récupèrent refroidir.



Surchauffe de l’onduleur : le système détecte une température excessif de l’unité électronique.
L’alimentation électrique du véhicule est inhibée jusqu’à ce que le la température ne baisse pas. Il est conseillé d’éloigner le véhicule provenant de sources de chaleur.

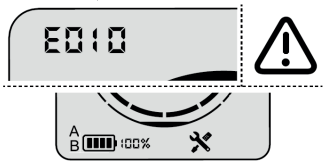


CODES D’ERREUR

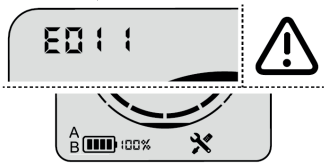
Surchauffe moteur : le système détecte une température moteur excessif. L’exploitation est autorisée puissance réduite pour lui permettre de refroidir.



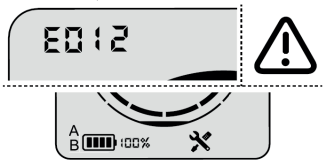
Dysfonctionnement des phares avant : le système détecte le cassure ou dysfonctionnement du feu avant.
Vérifier son fonctionnement et le remplacer dans un atelier autorisé.



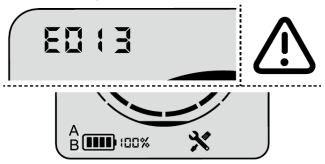
Dysfonctionnement des clignotants : le système détecte la casse ou le dysfonctionnement des indicateurs de direction. Vérifier leur fonctionnement et les remplacer dans un atelier autorisé.



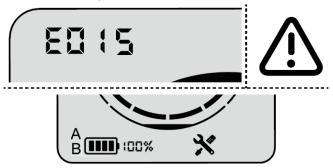
Dysfonctionnement du feu arrière et de l’éclairage de plaque d’immatriculation : le système détecte la casse ou le dysfonctionnement de la lumière éclairage arrière et de plaque d’immatriculation. Vérifiez leur fonctionnement et remplacez-les dans un atelier agréé.



Anomalie circuit feu de position avant : le système détecte un court-circuit sur le feu de position avant.

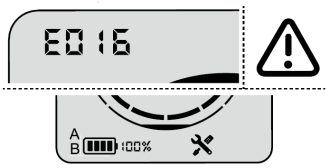


Anomalie capteur béquille latérale : détection du système contrôle du signal anormal sur le stand.
Vérification de l’intégrité du signal de niveau haut-bas de phase 1 deux entrées – Broche 1-2-4 sur le signal
CONN INVERTER.
Pour vérifier la fonctionnalité, une mesure est requise de l’inversion des 2 signaux dans les pins indiqués et sinon remplacement du capteur.

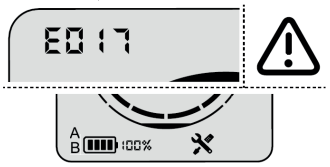


CODES D’ERREUR

Défaut afficheur 12V : le système détecte la panne ou le dysfonctionnement de l’affichage



Défaut commande guidon 12V : le système détecte un court-circuit circuit vers les commandes au guidon



Défaut sortie AUX 12V (ou USB) : le système détecte un court-circuit au niveau de la prise de sortie de connexion de l’appareil.



Défaut de non-compatibilité électronique : le système détecte un incompatibilité électronique entre composants électroniques (exemple installation d’une unité de contrôle ou d’un onduleur incompatible).



Antivol de direction engagé : avec clé de contact en AVEC le système détecte que le verrou de direction est engagé

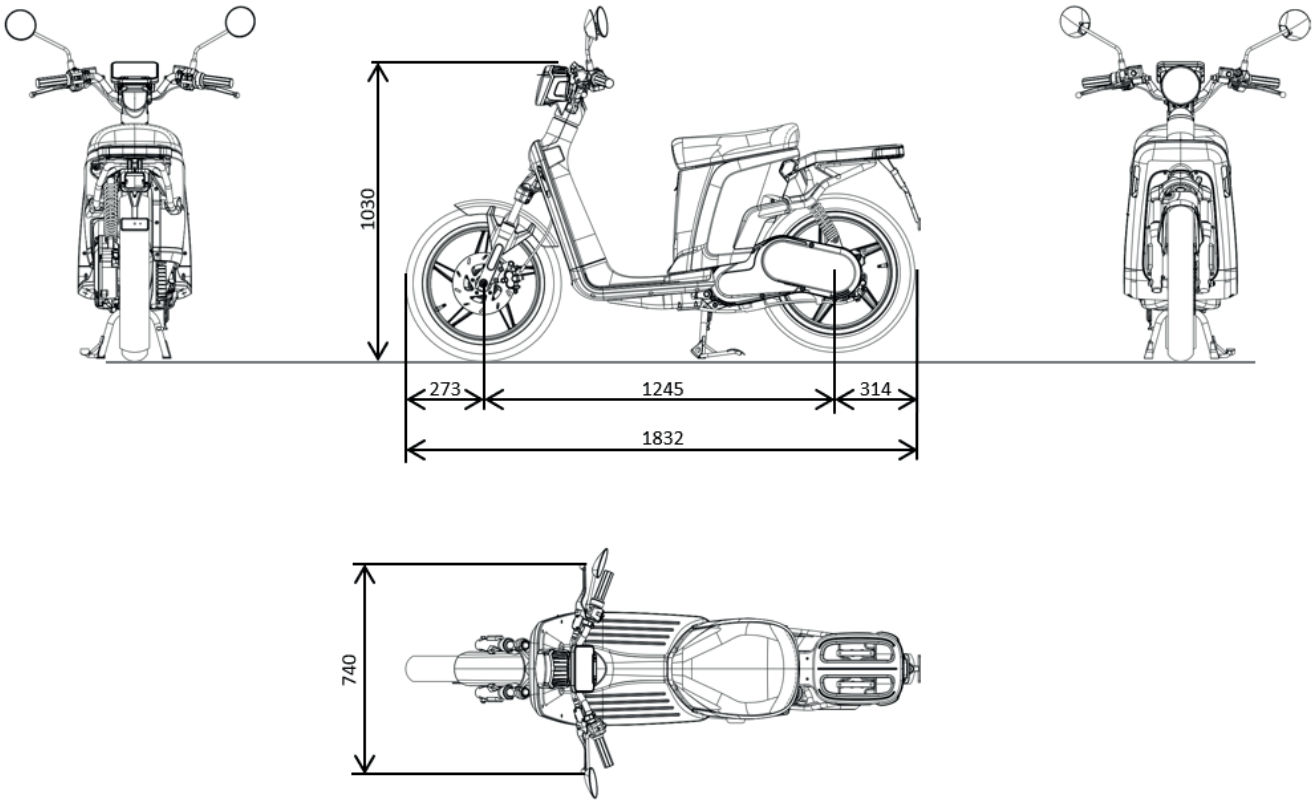


Antidémarrage engagé : avec la clé de contact allumée le système détecte que l’antidémarrage est activé

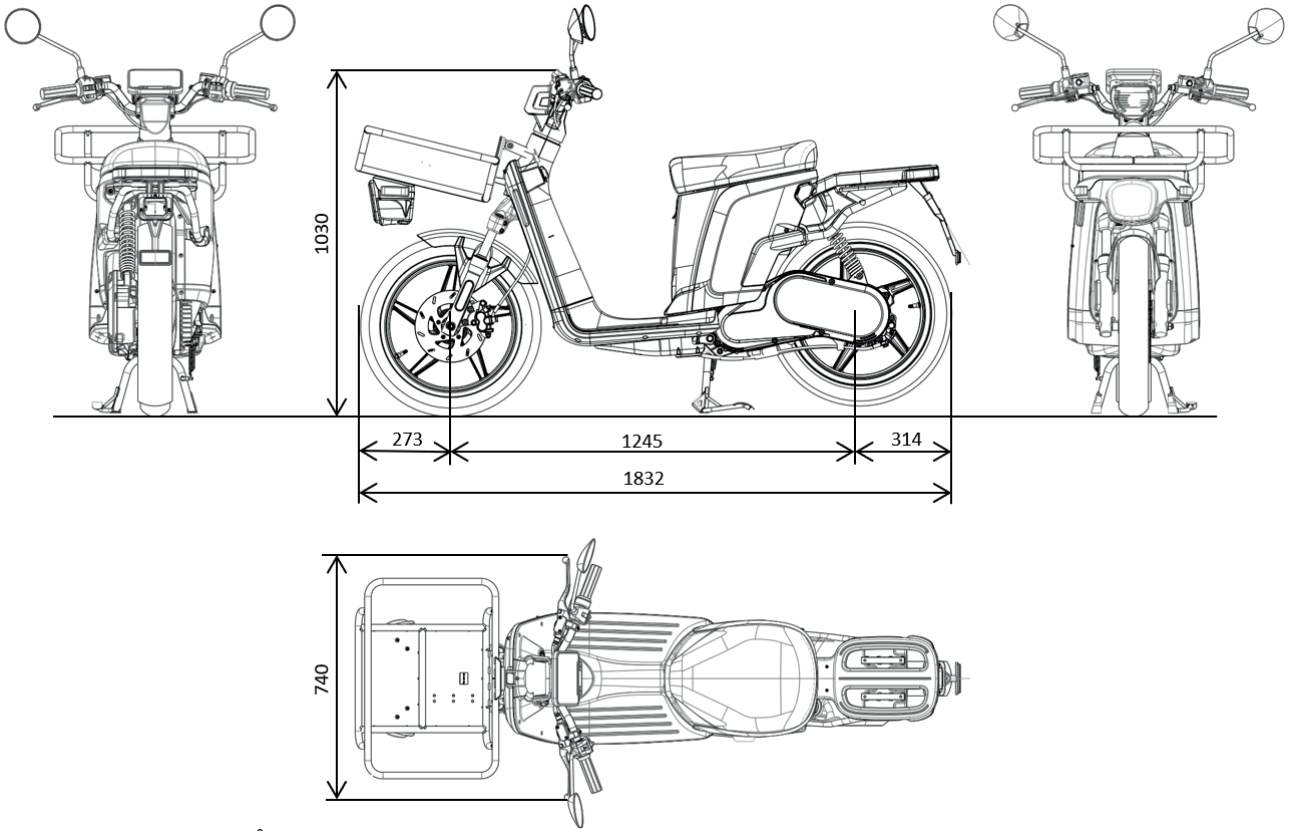


DONNÉES TECHNIQUES

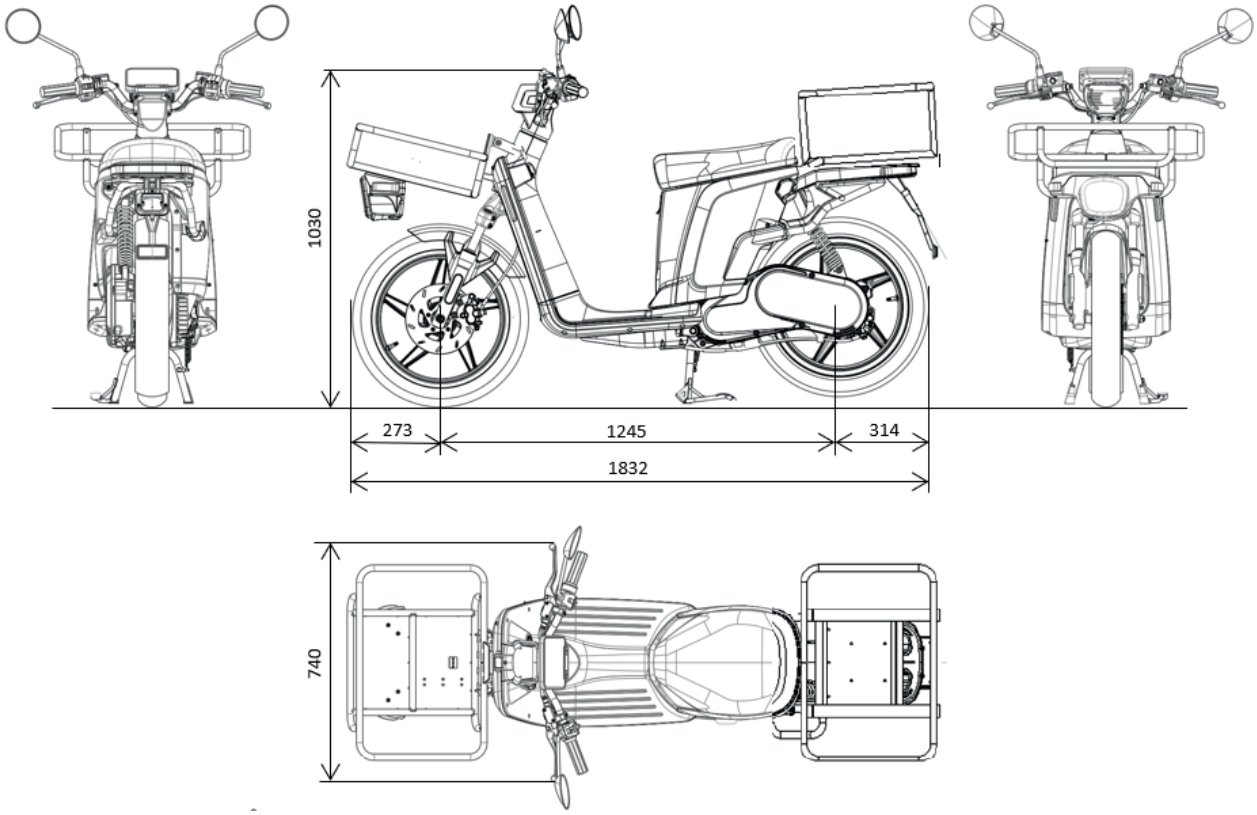
DIMENSIONS DU SCOOTER eSPRO45 2.8 - eSPRO70 2.8



DIMENSIONS DU SCOOTER eSPRO45 K1 2.8 - eSPRO70 K1 2.8



DIMENSIONS DU SCOOTER eSPRO45 K2 2.8 - eSPRO70 K2 2.8



MODÈLE	eSPRO45 2.8 - eSPRO45 2.8K1-K2	eSPRO70 2.8 - eSPRO70 2.8K1-K2
DONNÉES MOTEUR		
Modèle	Moteur sinusoïdal à aimant permanent sans balais	
Type de moteur	EME 201	
Tension de fonctionnement	48 V	
Puissance MAXIMALE	2,7 kW limité électroniquement * avec 2 batteries connectées et avec la même charge selon 168/2013 UE	

BATTERIE		
Modèle	TC115	
Charger	LI - ION	
Poids	8,1 Kg	
Autonomie	87km * avec 2 batteries connectées et avec la même charge selon 168/2013 UE	93km * avec 2 batteries connectées et avec la même charge selon 168/2013 UE
Température de fonctionnement	En fonctionnement -20 °C à +45 °C	

DONNÉES TECHNIQUES

MODÈLE	eSPRO45 2.8 - eSPRO45 2.8K1-K2	eSPRO70 2.8 - eSPRO70 2.8K1-K2
DONNÉES DU VÉHICULE		
Longueur	1832 mm	
Largeur	740 mm	
Empattement	1245 mm	
Hauteur de fixation du miroir	1030 mm	

DONNÉES DU VÉHICULE	
Pression des pneus devant	200 +/- 10 kPa (2 bar)
Pression des pneus arrière	250 +/- 10 kPa (2,5 bar)
dimension du pneu avant	90/80-16, 45J, jante de moto16”x2.15”
dimension du pneu arrière	110/70-16, 51J, jante de moto16”x2.50”
Poids à vide	77Kg
Poids maximum autorisé	245 Kg (véhicule + chauffeur + charge supplémentaire)
Poids maximum avoir les qualifications requises pour porte-bagages arrière	40Kg centré sur la galerie de toit
Poids max.au porte-bagages avant	20Kg centré sur la galerie de toit
Des places	1
Transmission	Mixte poly-v / courroie crantée

DONNÉES DE L’UNITÉ LUMINEUSE DEVANT	
Lumière de devant	LED
Indicateurs de direction	LED
Lumières du tableau de bord	LED

DONNÉES DE L’UNITÉ LUMINEUSE ARRIÈRE	
Feu arrière	LED
Feu stop	LED
Indicateurs de direction	LED
Éclairage de la plaque d’immatriculation	LED

Askoll

Askoll EVA SpA
Electric Vehicle Askoll

Déclaration UE de conformité

Cette déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Producteur:	Askoll EVA S.p.A.
Adresse:	Via industria 30, 36031 Dueville (VI), Italia

Objet de la déclaration

Description:	Chargeur pour batterie e-Scooter
Type:	TVC20x; TC20x
Modèles:	TVC202; TC203; TC204; TC205; TC206

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation pertinente de l'Union suivante :

Directif 2014/35/EU (LVD);

Directif 2014/30/EU (EMC);

Directif 2011/65/EU; Directive du délégué (EU) 2015/863

Les normes harmonisées suivantes ont été appliquées:

EN 60335-1:2012+AC:2014+A11:2014+A13:2017+A1:2019+A14:2019+A2:2019+A15:2021;

EN 60335-2-29:2004 + A2:2010 + A11:2018;

EN 62233:2008;

EN 55014-1:2017+A11:2020; EN 55014-2:1997+A1:2001+A2:2008+AC:1997

EN 61000-3-2:2014; EN 61000-3-3:2013;

EN IEC 63000:2018

Lieu	**Date**	**Nom, rôle, signature**
Dueville	19/10/2021	Luca Bolcati (CEO)

CE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

1. Contenu de la garantie conventionnelle

1.1. Askoll EVA s.r.l. une socio unico dont le siège social est situé Via Industria, 30 36031 Dueville (VI), Italie, code numéro fiscal et d'enregistrement au Registre de Vicence 03873430247 (ci-après par souci de concision « Askoll »), société appartenant au groupe géré et coordonné par la société Askoll Holding S.r.l., garantit que chaque véhicule électrique qu'elle produit (vélos et cyclomoteurs) (ci-après par souci de concision, le « Véhicule Électrique »), y compris les composants et accessoires associés sous la marque Askoll, est exempt de défauts de conception et/ou de fabrication (ci-après par souci de concision la « Garantie ») ai ces termes et conditions (ci-après, par souci de concision, les «Conditions de garantie»).

Déclaration de durabilité minimale
pour **les cyclomoteurs et les motocycles** :
Conformément aux exigences du règlement, les véhicules sont conçus pour supporter une utilisation normale d'au moins 16 500 km (cyclomoteur) et 30 000 km (motocyclette) parcourus en 5 ans à compter de la première immatriculation, en tenant compte de l'entretien régulier et planifié et des adaptations spéciales de l'équipement.

1.2. La Garantie débute à 00h00 le jour de la livraison du Véhicule Électrique par du point de vente agréé Askoll au premier acheteur (ci-après par souci de concision le « Client ») e aura une durée de 36 (trente-six) mois respectivement, à l'exclusion des membres du Véhicule Électrique sujet à perte de rendement tel que, à titre d'exemple seulement : le les pneus, les courroies, les commandes flexibles, les détails de friction tels que les plaquettes de frein, la batterie du véhicule s'il n'est pas correctement entretenu avec les chargeurs de batterie Askoll, etc. Cette durée est être considéré comme valable aussi bien pour les Clients qualifiés de « consommateurs » conformément au décret législatif 6 Septembre 2005 n. 206 (ci-après le « Code de la Consommation ») et pour les Clients autres que les consommateurs, tels que les professionnels, les personnes morales et les organismes privés ou publics. Ce sera également Il est possible de prolonger la garantie du véhicule jusqu'à un maximum de 72 (soixante-douze) mois seulement et exclusivement en achetant l'extension de garantie en même temps que l'achat du Véhicule électrique lui-même. La Garantie ne sera considérée comme valable que et exclusivement si le L'utilisateur client effectuera le bon entretien du véhicule en sa possession en effectuant les opérations décrites dans le tableau d'entretien indiqué dans le manuel d'utilisation et d'entretien. Tel les activités doivent être réalisées dans des centres d'assistance agréés par Askoll et les interventions doit être inscrit par le même centre agréé dans ce livret et sur le portail dédié. La Garantie ne sera considérée comme valable que si le Client-utilisateur effectue les un bon entretien du véhicule en votre possession en effectuant les opérations décrites au Tableau d'entretien indiqué dans le livret d'utilisation et d'entretien. De telles activités doivent être effectuées dans des centres d'assistance agréés par Askoll et les interventions doivent être enregistrées au présent ici.

1.3. La validité de la Garantie, en cas de transfert de propriété du Véhicule Électrique, se poursuit quel que soit le changement de propriétaire du véhicule dans les conditions fournis dans les présentes conditions de garantie.

1.4. Lorsqu'un défaut de conception et/ou de fabrication est constaté, signalé en conséquence aux conditions de garantie, le client a droit à la réparation gratuite du défaut lui-même au réseau d'assistance Askoll.

1.5. Askoll prendra en charge les frais de réparation ou de remplacement des pièces défectueuses et main-d'œuvre requise pour ces réparations ou remplacements. Le choix du remède entre la réparation ou remplacement (qui peut être effectué à l'aide de matériel de rotation, lorsque le les caractéristiques techniques le permettent, ou neuves) dépend d'Askoll selon l'entité du défaut et de la commodité économique d'un remède par rapport à l'autre, sans préjudice du respect des Qualité, sécurité et fiabilité de la réparation ou du remplacement lui-même. Si la réparation du défaut est impossible, excessivement onéreux ou, enfin, d'issue incertaine, Askoll peut remplacer gratuitement le véhicule électrique par un neuf sorti d'usine, du même modèle préparation de cet objet de remplacement.

1. Contenu de la garantie conventionnelle

1.6. Si au cours de la réparation il s'avère que l'intervention ne fait pas partie de celles couvertes de la Garantie, le coût de la réparation doit être entièrement pris en charge par le propriétaire du véhicule.

1.7. Les pièces défectueuses remplacées sous garantie deviennent la propriété d'Askoll.

1.8. Le temps nécessaire aux réparations ne prolonge pas la période de garantie. Les travaux de réparation et/ou remplacement ainsi que les pièces neuves remplacées sous garantie ou réparées pendant sa validité de la garantie légale, un nouveau délai de prescription de deux ans ne commence pas à courir la pièce remplacée, mais le délai pour la première livraison de la marchandise continue de courir, un en fonction de la durée de la période de garantie applicable au premier acquéreur du Véhicule Objet de réparation électrique. Toutefois, si la pièce de rechange est remplacée après période de validité de la garantie légale du bien complexe, la pièce remplacée sera couverte de la garantie légale de deux ans à compter de la livraison ou de l'installation. Dans en substance, la garantie légale ne s'applique aux «pièces détachées » que si le remplacement de la se produit en dehors de la période de garantie.

1.9. La Garantie ne couvre pas le service de mobilité.

2. Exclusions

2.1. Les services d'entretien normal du véhicule électrique sont exclus de la garantie.

2.2. Les composants du Véhicule Électrique sujets à perte d'efficacité sont exclus de la Garantie, usure ou détérioration suite à une utilisation ou un fonctionnement normal du Véhicule Électrique (tels qu'à titre d'exemple uniquement : pneus, ceintures, commandes flexibles, etc.) les détails de friction tels que les plaquettes de frein, la batterie du véhicule.

2.3. La Garantie ne s'applique pas aux défauts autres ou non liés à ceux de conception ou fabrication; par conséquent, la garantie ne couvre pas spécifiquement, mais constitue simplement un exemple de tive, toute réparation ou remplacement des défauts et/ou dysfonctionnements dus ou découlant de, directement ou indirectement, par:

a) les cas fortuits ou les causes de force majeure (tels que, à titre d'exemple uniquement : oxydation ou autres phénomènes provoqués par l'action d'agents atmosphériques dus aux conditions environnement ou circonstances hors norme);

b) utilisation du Véhicule Électrique qui ne respecte pas ou en tout cas diffère des dispositions, avertissements et recommandations données dans le Manuel d'Utilisation et d'Entretien (inclus, en titre à titre purement illustratif, le lavage incorrect du véhicule électrique selon les instructions qui y sont données);

c) modifications, réparations ou autres interventions qui diffèrent de la modification, réparation ou normes démontage prescrit par Askoll;

d) assemblage de pièces et/ou pièces de rechange différentes de celles prescrites ou dont l'usage n'est pas évident approuvé par Askoll;

e) une utilisation inappropriée du Véhicule Électrique ou une utilisation autre que privée (comme, par exemple, l'utilisation dans les compétitions sportives de toute nature ou utilisation dans les services de location, les transports publics, etc.);

f) faute intentionnelle, négligence, incompétence, imprudence de la part du propriétaire ou du conducteur.

g) accidents, tels que collisions avec d'autres véhicules, personnes, animaux, objets identifiés ou non identifiés, accidents conduite automobile, sortie de route, actes de vandalisme;

h) causes externes et/ou corps étrangers (tels que, à titre d'exemple seulement : piqûres de pneus, bris de glace, etc.);

2. Exclusions

i) l'usure normale du Véhicule Électrique suite à son utilisation, pour ainsi dire la perte d'efficacité, la détérioration et l'usure que tout matériau, détail, le composant et la pièce mécanique souffrent du seul effet d'une utilisation prolongée ; porter oui identifiés en comparant l'état, le kilométrage et la durée d'utilisation observés sur le les pièces endommagées et la moyenne potentielle de fonctionnement qui est normalement la leur attribué; la vérification sera confiée à un expert si nécessaire.

3. Frais client

3.1. La Garantie ne sera valable que si le défaut de conformité a été constaté, par exemple enregistré, par le Client Consommateur au plus tard 2 (deux) mois à compter de la découverte et par le Client Professionnel au plus tard 8 (huit) jours à compter de la découverte.

3.2. Il appartient au Client de communiquer le défaut de conformité dans les délais susvisés en contactant Les points de vente agréés Askoll sont disponibles sur le site Internet d'Askoll http://askollelectric.com.

3.3. Le Client devra présenter une copie du justificatif d'achat (reçu ou facture) ou autre justificatif démontrant le fonctionnement et la validité de la Garantie.

3.4. En cas de non-respect des dispositions des paragraphes précédents, la Garantie ne s'appliquera pas fonctionnera et le Client perdra le droit aux services associés.

3.5. La validité de cette Garantie en cas de transfert de propriété du Véhicule Électrique, continue quel que soit le changement de propriétaire du véhicule lui-même, à l'arrêt le fardeau du nouvel acheteur de présenter la preuve d'achat du premier acheteur. Le nouveau Toutefois, le propriétaire est invité à informer Askoll dans les plus brefs délais de l'incident changement de propriétaire du véhicule électrique avec les modalités disponibles sur le site Askoll **www.askoll.com ou http://askollelectric.com**, également dans le but de permettre à Askoll un communication ciblée en cas de rappels liés à la sécurité ou aux mises à jour de quelques détails.

3.6. La Garantie ne couvre pas la prestation de mobilité donc le Client doit livrer, à ses frais et frais, le Véhicule Électrique dans un point de vente agréé Askoll ou, par accord téléphonique préalable, directement aux centres d'assistance affiliés. Sur demande spécifique, il peut être proposé un service de collecte du Véhicule Électrique au domicile du Client, avec frais à payer du Client lui-même, ou assistance au domicile du Client, avec frais de sortie à la charge du Client Client lui-même. Dans les cas exceptionnels où le défaut couvert par la Garantie rend impossible la moto circulaire, les frais de récupération de la moto ou d'assistance à domicile seront préalablement convenu par Askoll.

3.7. Le Client doit collaborer pour la réalisation la plus correcte des activités d'assistance, en fournissant au réseau d'assistance Askoll toute information relative aux circonstances dans lesquelles vous vous trouvez manifesté le défaut en plus des informations et clarifications qu'Askoll, directement ou par l'intermédiaire du réseau d'assistance, si vous en faites la demande.

3.8. La Garantie s'applique aux défauts constatés par Askoll via son réseau d'assistance ; au cas où Askoll ne considère pas la Garantie comme opérationnelle et un conflit survient avec le Client, les opérations de les réparations seront suspendues dans l'attente de l'expertise.

3.9. La Garantie ne sera considérée comme valable que si le Client l'utilise correctement entretien du véhicule en votre possession en effectuant les opérations décrites dans le Tableau Entretien. Ces activités doivent être effectuées dans des centres d'assistance agréés par Askoll e les interventions doivent être consignées dans ce livret et sur le portail mis à disposition disponible dans les mêmes centres d'assistance agréés.

4. Limites de responsabilité

4.1. Sauf dans les cas prévus par la législation nationale impérative applicable aux relations entre les « consommateur » et le producteur et les dispositions sur la responsabilité civile du producteur, Askoll ne sera pas responsable des dommages aux choses et/ou aux personnes causés par le Véhicule Électrique, de son utilisation, de son dysfonctionnement ou de son immobilisation suite à des pannes.
4.2. Tout temps d'arrêt du Véhicule Électrique ou retards dans les réparations ou les remplacements relatifs au Véhicule Le matériel électrique confié au réseau d'assistance Askoll ne donne droit à aucune indemnisation ou remboursement des dépenses (telles que par exemple les dépenses liées aux véhicules de remplacement) par Askoll ou à tout extension de la Garantie.
4.3. Toute compensation pour la perte de profit économique résultant de la dysfonctionnement du véhicule électrique ou autres conséquences coûteuses du défaut lui-même.

5. Nature de cette garantie

5.1. Cette garantie est régie uniquement par les présentes conditions de garantie et les La loi italienne, sans préjudice de l'éventuelle application de dispositions impératives pour protéger le consommateur prévu par la législation applicable dans le pays de résidence du Client qualifié de « consommateur » conformément au décret législatif du 6 septembre 2005 n. 206 de République italienne (ci-après le « Code de la consommation ») ou en vertu de codes similaires ou réglementation nationale similaire applicable dans le pays de résidence du Client (ci-après pour en bref les « Clients Consommateurs »).
5.2. Cette Garantie est une garantie conventionnelle au sens de l'art. 133 du Code de Consommation.
5.3. Cette Garantie, aux termes des Conditions de Garantie, constitue la seule garantie conventionnelle proposé par Askoll en tant que fabricant de véhicules électriques de marque Askoll.
5.4. Ces conditions de garantie sont sans préjudice des droits impératifs envers le vendeur reconnu à la personne physique définie comme « consommateur » en application du Code des Consommation ou conformément aux réglementations nationales applicables.
5.5. Sauf pour le Client Consommateur ou si cela est prévu autrement par un disposition impérative en vigueur dans le pays du Client, pour tout litige y afférent le tribunal de Vicence, en Italie, aura la compétence exclusive sur ces conditions de garantie.

6. Carnet d'entretien service scooter

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 2000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 6000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 12000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

6. Carnet d'entretien Service scooter

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 18000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 24000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 30000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

6. Carnet d'entretien Coupons scooter

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 36000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 42000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 48000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

6. Carnet d'entretien Coupons scooter

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 54000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Prénom:		Cachet du concessionnaire	

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 60000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

Propriétaire	Date:	Service d'inspection dans un rayon de 66000Km	
Nom:		Km parcourus	Prochaine prestation
Prénom:			
Interventions:		Cachet du concessionnaire	

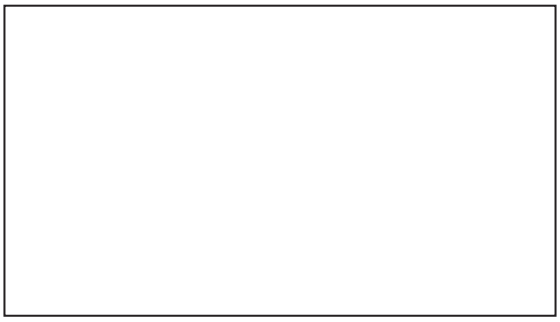
NOTE

NOTE

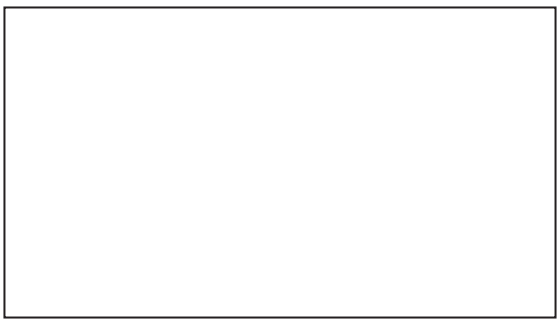
EAN CODE



Numéro de série



QR CODE



Askoll EVA SpA
Via Industria, 30
36031 Dueville (VI) Italia
Tel. 0444 930260
www.askollelectric.com

E2914900